



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

20^e séance plénière

Jeudi 6 octobre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Samuel Hinds, Premier Ministre de la République du Guyana

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration du Premier Ministre de la République du Guyana, S. E. M. Samuel Hinds.

M. Samuel Hinds, Premier Ministre de la République du Guyana, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République du Guyana, S. E. M. Samuel Hinds, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Hinds (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis convaincu que sous votre experte direction, l'Assemblée ira de l'avant dans le règlement des nombreuses questions complexes inscrites à notre ordre du jour. Je vous assure, en outre, du soutien total et constant du Guyana dans l'exercice de vos responsabilités pendant les mois à venir.

Le Guyana a été très honoré d'occuper la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-huitième session. Au nom du Gouvernement et du peuple du Guyana, je tiens à exprimer ici notre gratitude et notre satisfaction pour la confiance et le soutien accordés à l'Ambassadeur Insanally durant son mandat.

Je suis également certain que les travaux de l'Organisation continueront de bénéficier énormément de la direction dynamique du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et de son personnel dévoué. Ils méritent notre admiration et nos encouragements dans l'exercice méritoire de leurs fonctions souvent difficiles.

La quarante-neuvième session de l'Assemblée générale se déroule à un moment marquant de l'histoire. Des changements sont intervenus, et beaucoup d'entre eux ont eu une incidence considérable sur les relations mondiales. Les événements qui se déroulent aujourd'hui dans le monde témoignent de la nécessité d'une organisation équipée pour pouvoir relever tous les défis qui se présentent à elle. Le monde observe l'Organisation des Nations Unies et ne manquera pas de juger ses activités. Beaucoup a été fait, mais il reste encore des défis importants à relever. Une vue d'ensemble des Nations Unies et de leurs réalisations fait apparaître une plus grande prise de conscience de leur rôle dans le monde. L'Organisation est de plus en plus appelée à réagir face aux situations critiques qu'affronte notre communauté mondiale et à leur apporter des solutions. Nos

réactions, même si elles sont efficaces dans de nombreux cas, sont encore insuffisantes. Il est absolument nécessaire à présent de faire davantage que réagir simplement face à des crises isolées : il faut traiter des causes fondamentales des conflits et des menaces à l'égard de la stabilité mondiale.

Au cours de l'année à venir, le Guyana oeuvrera avec l'Assemblée en vue de sensibiliser davantage l'Organisation face à la situation nouvelle de la période de l'après-guerre froide. Nous nous efforcerons avec d'autres de rendre le Conseil de sécurité plus équitable et plus efficace, de façon qu'il puisse mieux s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la Charte. À titre prioritaire, nous chercherons à promouvoir les travaux de l'Organisation en ce qui concerne l'élaboration et l'application d'un Agenda pour le développement, qui devrait compléter l'Agenda pour la paix. Et, ce qui n'est pas moins important, nous allons insister sur la revitalisation de l'Assemblée pour que, en tant qu'organe le plus représentatif des Nations Unies, elle puisse harmoniser nos efforts tendant à promouvoir la paix et le développement dans le monde entier.

Les efforts faits pour établir la paix et la sécurité face à une situation écrasante reflètent le voeu des États Membres de vivre dans l'harmonie, si difficile à atteindre que puisse être un tel objectif. Ces efforts reflètent aussi l'importance croissante des négociations pacifiques visant à résoudre les conflits et à régler les problèmes économiques, sociaux et humains.

L'éruption de conflits, surtout à l'intérieur des États, et la menace constante d'éruption de conflits dans d'autres États ont tenu en échec l'espoir d'un nouvel ordre international qui traiterait de ces questions et proposerait peut-être des solutions. Dans ce contexte, je voudrais me référer aux propositions avancées par le Président Cheddi Jagan en réponse à la résolution 47/106 du 16 décembre 1992, et relatives à un nouvel ordre humanitaire mondial.

Dans ses travaux, le Président Jagan a mis l'accent sur les effets affaiblissants de la pauvreté et de la faim, ainsi que sur la nécessité urgente d'adopter des mesures concertées pour pallier leurs effets. Mais à part ces préoccupations humanitaires classiques, il a cherché à élargir le tableau en y incluant toute la gamme des questions de développement et autres questions connexes. Ainsi, il préconise les principes de l'interdépendance et de la coopération internationale qui reconnaissent la primauté du développement humain en tant que condition *sine qua non* d'une existence pacifique et ordonnée.

Il a souligné la nécessité d'une bonne administration et de la participation populaire à la prise de décisions, en tant que pierre angulaire d'un nouveau type de développement, qui prendra en considération le besoin de satisfaire les besoins humains fondamentaux en matière de santé, d'éducation, de logement, et le droit à un emploi productif pour tous.

Mon gouvernement a reconnu que la question des besoins fondamentaux de la personne humaine ne peuvent être méconnus. Il s'agit là d'une condition préalable au bon ordre et à la stabilité, qui à leur tour peuvent engendrer un environnement politique stable. Les gouvernements ne peuvent se permettre de laisser s'accroître le mécontentement social qui résulte du cercle vicieux de la dette, de la pauvreté et des privations économiques.

Il y a de nombreux pays, notamment le mien, qui souffrent, non pas d'un conflit déclaré et violent, mais des conséquences d'une dette extérieure écrasante et des effets affaiblissants d'un programme d'ajustement structurel en cours. Néanmoins, mon gouvernement s'est engagé à satisfaire les besoins fondamentaux de sa population en matière de santé, de logement, d'éducation, et de lui assurer un environnement économique et social qui lui permette de réaliser tout son potentiel.

Certains des facteurs qui entravent le progrès vers un nouvel ordre économique et social sont dus à l'inégalité des termes de l'échange et à la réduction constante des recettes des exportateurs de produits de base.

Cependant, les problèmes sociaux et économiques ne sont plus limités aux pays en développement. En cette période d'interdépendance entre les nations, et de mondialisation croissante, les questions et problèmes de croissance économique et de développement, de pauvreté, de croissance démographique et de dégradation de l'environnement ont une portée mondiale. Il est donc nécessaire de commencer par traiter les causes profondes de ces problèmes avant de pouvoir y apporter des solutions tangibles et durables.

Les propositions du Président Jagan concernant un nouvel ordre humanitaire mondial ont donc pris en considération la mondialisation de ces questions urgentes. Ces propositions sont directement liées aux travaux de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'«Agenda pour le développement», la Conférence de Rio de Janeiro de 1992, la Conférence sur les petits États insulaires en développement, la Conférence mondiale sur la population et le

développement, qui s'est récemment achevée, le prochain Sommet mondial sur le développement social, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Mon gouvernement nourrit donc l'espoir fervent que la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale débouchera sur la mise en oeuvre de mesures positives pour faire face aux problèmes économiques, sociaux et humanitaires du monde d'aujourd'hui. Nous avons montré que nous étions aptes à résoudre des problèmes qui semblaient insolubles. Je pense ici à la fin du système inique de l'apartheid; nous avons éprouvé un sentiment de fierté et de succès lors de la réadmission de l'Afrique du Sud au sein de l'Organisation des Nations Unies le 23 juin 1994.

Je pourrais également parler du Moyen-Orient, qui est devenu un exemple merveilleux de ce qui peut être réalisé grâce à la diplomatie patiente et au dialogue : la signature récente d'un accord de paix entre Israël et la Jordanie. La signature antérieure de la Déclaration de principes ainsi que le statut autonome actuel de Gaza attestent de la sagesse politique des dirigeants d'Israël, du peuple palestinien et des autres parties à un conflit qui dure depuis trop longtemps.

Nous avons assisté à la convocation d'une Conférence mondiale sur les droits de l'homme et à la nomination d'un Haut Commissaire aux droits de l'homme, qui témoignent d'une préoccupation croissante de l'ONU à l'égard de la protection des droits de l'homme et de l'amélioration des conditions économiques et sociales de l'humanité.

Dans ma région, nous croyons qu'il est possible de rétablir la démocratie en Haïti. L'opération multinationale actuellement en cours, dont le Guyana fait partie, nous donne l'espoir que, nonobstant les difficultés inévitables, le gouvernement illégal va finalement renoncer au pouvoir. Le Guyana est voué à participer au processus conduisant à un retour rapide de la paix et de la stabilité en Haïti. La communauté internationale doit unir ses efforts pour contribuer à remettre sur pied les institutions de ce pays, de même que son économie, afin d'assurer son bien-être futur.

Nous sommes heureux que les États-Unis et Cuba aient pu se rencontrer ici à New York et parvenir à un accord positif sur la question des migrations. Nous espérons que la maturité dont on a fait preuve dans ces négociations se fera également sentir dans d'autres questions connexes, comme l'embargo économique, et que Cuba pourra poursuivre son redressement économique pour le bien de son peuple.

Un règlement pacifique du problème de Chypre, qui semble jusqu'ici nous échapper, reste notre profond désir. Le Guyana continue d'espérer que les efforts du Secrétaire

général et la bonne volonté des parties intéressées permettront de trouver une solution satisfaisante.

Je suis convaincu que cette organisation peut obtenir et obtiendra de meilleurs résultats dans l'édification d'un monde meilleur. Je voudrais donc insister sur le besoin d'examiner attentivement le «Nouvel ordre humanitaire mondial» qui vise à rassembler divers aspects des entreprises passées et futures de cette Assemblée. Ce nouvel ordre permettra de combler le fossé entre la rhétorique et la mise en oeuvre et permettra de réussir dans le règlement direct des problèmes communs que nous affrontons tous.

À l'approche du cinquantième anniversaire de l'ONU, j'adresse un appel à ceux qui sont présents ici aujourd'hui pour qu'ils réfléchissent à l'esprit de solidarité qui a inspiré la Charte des Nations Unies. Ouvrons donc de concert pour renforcer le rôle de cette auguste Organisation. Ouvrons également, en faisant preuve de respect mutuel et de tolérance, pour promouvoir de meilleures relations entre toutes les nations et tous les peuples.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Guyana de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Samuel Hinds, Premier Ministre de la République du Guyana, est escorté de la tribune.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, S. E. le Cheikh Mohammed bin Mubarak Al-Khalifa. Je lui donne la parole.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir tout d'abord de transmettre à M. Amara Essy et à son pays frère, la Côte d'Ivoire, mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de cette assemblée internationale importante. Je tiens à l'assurer de la coopération de ma délégation. Nous sommes certains que son expérience dans les affaires de l'Organisation lui permettra de diriger les travaux de cette session avec compétence et efficacité.

J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Samuel Insanally, qui a dirigé avec grand talent les séances de la session précédente.

Je ne peux manquer de transmettre nos plus sincères félicitations à la République sud-africaine, qui est redevenue Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies à la suite de sa libération de l'apartheid, confiants qu'elle

reprendra son rôle de membre actif de la communauté internationale.

Je saisis également cette occasion pour dire combien nous apprécions les efforts constants et inlassables de M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour renforcer le rôle des Nations Unies sur la scène internationale. Nous apprécions également ses efforts sincères et continus dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale comme en témoigne le contenu de son rapport «Agenda pour le développement».

Le rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement» nous amène à réfléchir de nouveau, au seuil du XXIe siècle, sur l'avenir de la coopération internationale sous tous ses aspects. De toute évidence, la nécessité d'une telle réflexion s'impose de plus en plus en une époque où les contours de l'ordre international de l'après-guerre froide ne sont pas encore clairement définis. Depuis que la communauté internationale a connu de profonds changements après la Conférence de Vienne, en 1815, les grandes puissances et autres se concertent pour établir des règles régissant les relations entre les États dans le cadre d'un ordre mondial qui devait rencontrer un consensus international. Cependant, le monde connaît actuellement une période marquée par de multiples variables interdépendantes et par l'absence d'un consensus similaire qui permettrait de définir les caractéristiques d'un nouvel ordre mondial.

Le changement est une loi de la nature. Cependant, le rythme accéléré des changements qui se produisent aujourd'hui est sans précédent; ils ont profondément secoué le déroulement monotone des événements et nous ont fait vivre des moments historiques décisifs. N'était-ce l'histoire qui lie le passé au présent, nous ne pourrions nous arrêter, ne serait-ce que pour un bref moment, pour contempler ce qui se passe autour de nous.

En observant les changements extraordinaires intervenus au cours de ces dernières années, on peut détecter deux tendances contradictoires dominantes : d'une part, la fragmentation qui s'est produite dans certaines régions du monde, provoquant l'apparition d'une nouvelle carte politique de nouveaux États sur des bases ethniques et culturelles; d'autre part, la tendance à la globalisation, due particulièrement au fait que la nouvelle technologie et la révolution dans le domaine des communications actuelles ont rapproché les peuples et les nations dans diverses parties du monde. Le rythme stupéfiant de ces changements nous oblige à avoir une nouvelle vision des choses afin que puisse être géré le présent et défini le cadre du futur.

La structure souhaitable de l'ordre mondial doit, selon nous, reposer sur les principes élémentaires suivants. Premièrement, l'adoption d'une nouvelle vision sur tous les aspects du développement. Deuxièmement, l'élaboration d'un mécanisme internationalement agréé pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Troisièmement, l'interaction des nations dans les domaines de la culture et de la civilisation.

Le développement global est la pierre angulaire de la paix mondiale. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, le développement est un droit fondamental de l'homme. C'est une soupape de sécurité pour la paix. Nous sommes conscients que le concept de développement signifie, essentiellement, la réalisation et la viabilité du progrès socio-économique. Alors que quelques pays en développement ont réussi à surmonter certains des obstacles rencontrés sur la voie de leur développement économique et social, la majorité d'entre eux sont toujours pris dans le cercle vicieux des problèmes économiques. Si nous nous reportons 25 ans en arrière et que nous examinons une étude de 1969 intitulée «Étude de la capacité du système de développement des Nations Unies», force nous est de constater combien cette étude était optimiste et, *a contrario*, combien est décevante la situation actuelle, en matière de développement, des pays en voie de développement. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'«Agenda pour le développement» du Secrétaire général et l'appel qu'il contient en faveur d'une nouvelle vision peuvent permettre de donner de nouvelles orientations au processus de développement, avec toutes ses complexités humaines et matérielles, d'une manière qui réponde aux besoins fondamentaux des pays en développement.

Nous nous félicitons, à cet égard, de la tenue l'an prochain à Copenhague du Sommet mondial pour le développement social. Ce sommet revêt à nos yeux une grande importance car il devrait permettre de répondre aux attentes dans le domaine du développement social, conformément aux dispositions de l'Article 55 de la Charte. La portée du Sommet s'inscrit dans son programme de travail qui doit traiter de trois questions très importantes : la réduction de l'extrême pauvreté et l'éradication du dénuement, la création d'offres d'emplois et la promotion de l'intégration sociale.

La croissance économique est l'un des éléments clefs du développement global. Bien que les résultats obtenus par la communauté mondiale sur le plan économique se soient légèrement améliorés, son taux de croissance est toujours en deçà de ceux enregistrés dans les années 70 et 80. Au cours de 1993, la croissance de l'économie mondiale n'a pas

dépassé 1 % et, selon les prévisions économiques, elle ne dépassera pas 2,5 % cette année.

Les problèmes qui touchent l'économie mondiale continuent d'avoir des effets négatifs sur les économies des pays en développement — notamment sur leur processus de développement. Ces pays sont en butte à des difficultés économiques d'origine externe, qui sont principalement liées à leur endettement, à la baisse des prix de produits de base, notamment du pétrole, aux taux d'intérêt élevés, à la diminution des investissements, à la fluctuation des taux de change, à la rareté des liquidités et aux barrières tarifaires internationales.

Le monde a aujourd'hui besoin d'un ordre économique international équitable qui permette à tous les États, petits et grands, de récolter les fruits de l'expérience acquise et des grandes réalisations obtenues dans le domaine économique. Malgré les disparités économiques existant entre les États, la situation économique s'améliorera s'il existe une ferme volonté politique et si tous les États manifestent le désir réel de résoudre les problèmes économiques du monde actuel.

Des signes encourageants de changements sont apparus à l'horizon, au début de cette année, avec la signature du document final de l'Uruguay Round, à Marrakech, et la création de l'Organisation mondiale du commerce. Nous espérons que les objectifs de cette dernière organisation seront atteints pour le bien de l'humanité tout entière. À notre avis, les conditions et le cadre des négociations d'Uruguay devraient se traduire par un accès aux marchés et l'accroissement du commerce international, avec la participation de tous les États. En outre, l'Organisation mondiale du commerce devrait contribuer de manière efficace à la création d'un système commercial non discriminatoire. En attendant, nous craignons que les conventions multilatérales concernant la libéralisation du commerce soient menacées par l'utilisation de questions écologiques en tant que moyen d'augmenter les taxes protectionnistes sur le commerce international, et ce dans le but de réduire l'utilisation de produits de base donnés sur les marchés mondiaux.

Le deuxième principe fondamental relatif à l'ordre mondial est, à notre avis, la réalisation de la paix et de la sécurité dans le monde entier. Il doit reposer sur trois éléments essentiels : la création d'un système de sécurité collectif qui soit applicable, le règlement pacifique des différends régionaux et internationaux et le désarmement.

L'histoire et l'expérience des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, dominé par la polarisation politique fébrile qui a marqué la période de la guerre froide, devraient encourager la communauté internationale à modifier le contenu de la Charte de manière à mettre en place un mécanisme acceptable et appuyé par tous, qui permettrait de prendre des mesures décisives en cas de menace à ou de violation de la paix ou d'agression, et ce conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte. Il est possible, à cet égard, d'élaborer un modèle de coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales pour des questions relevant du maintien de la paix et de la sécurité conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

En ce qui concerne le règlement pacifique des différends, les propositions du Secrétaire général, énoncées dans son rapport «Agenda pour la paix», doivent être appliquées par la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour développer et renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'instauration et du maintien de la paix. La diplomatie préventive est de toute évidence un instrument efficace pour empêcher le déclenchement des hostilités entre les États et arrêter l'escalade des conflits qui attendent une solution, avant qu'ils ne dégénèrent en luttes chaudes qui requièrent l'emploi de la force ou la menace de l'utiliser.

Le désarmement est une condition importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les cauchemars engendrés par le stockage des armes, notamment d'armes nucléaires, continuent de hanter l'humanité et de causer une profonde anxiété dans le monde entier, compte tenu de la menace que ces armes posent à la race humaine et à sa sécurité. À la suite de cette époque bipolaire, et en conséquence inévitable, de guerre froide, la communauté internationale a tourné son attention vers la question du désarmement. Il est de plus en plus urgent de mettre un terme à la terreur nucléaire et aux armes de destruction massive.

Au cours de ces dernières années, de nombreux pays, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, ont exigé que l'on mette fin à la course aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Bien que l'on soit parvenu à un consensus en vue d'enrayer l'accumulation des stocks nucléaires à la suite de certains efforts concertés, ces stocks ne sont pas encore réduits de façon adéquate.

Il est regrettable que le monde connaisse fortuitement un autre dilemme de type différent. Je veux parler de la

prolifération des armes de destruction massive et de techniques connexes par leur acquisition par des moyens illégaux. Ces arsenaux et le phénomène de prolifération doivent être éliminés si la communauté internationale espère maintenir la paix et la sécurité internationales.

La troisième condition de l'instauration d'un nouvel ordre mondial est de satisfaire le besoin qu'ont les peuples de se rapprocher les uns des autres, de mieux se connaître par l'interaction culturelle et sociale en vue de renforcer les nobles valeurs et idéaux humains contenus dans les religions monothéistes. Le monde traverse une époque de transformation importante; les communautés déplacent leur polarisation des États individuels vers les groupements régionaux, tels que le Conseil de coopération pour les États arabes du Golfe et l'Union européenne. Cette phase doit déboucher sur la suivante, dans laquelle l'interaction et la cohésion entre les États et les groupes régionaux, avec leurs cultures diverses, seront renforcées, l'objectif ultime étant la création d'un monde interdépendant aux plans économique, culturel et intellectuel.

La compréhension profonde, en termes d'histoire et de civilisation, de la crise que traverse l'homme contemporain mène à la conviction qu'un dialogue éclairé sème les germes de la coopération et de l'association entre les diverses nations et races qui aspirent à la sécurité, à la tranquillité et à la stabilité, même si elles diffèrent par la culture et leur façon d'envisager l'être humain, la vie et l'univers. Les polémiques auxquelles a donné lieu le Document final de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire témoignent de cette diversité. Cette réalité souligne la nécessité du dialogue, compte tenu notamment du fait que nous nous trouvons au seuil du XXIe siècle.

L'importance de la Conférence du Caire était due au fait qu'elle a examiné des questions cruciales relatives à la vie humaine, telles que la famille et la planification familiale, la santé et la procréation, la relation entre l'environnement et les habitants et d'autres questions qui intéressent tout autant les pays riches et pauvres. Bahreïn, qui a participé à cette conférence, a appuyé les dispositions du Document final, qui sont en conformité avec la loi islamique magnanime, nos valeurs sociales et notre législation nationale.

Le Moyen-Orient est l'une des régions qui a connu de nombreuses guerres sanglantes, dont la plus longue a été le conflit arabo-israélien, qui a perturbé à plusieurs reprises la sécurité régionale et internationale. Ce fait souligne la

nécessité d'instaurer un ordre relationnel entre les États de la région sur une base de sécurité égale.

Je voudrais réaffirmer que nous appuyons pleinement la politique tendant à faire du Moyen-Orient une région libre d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive et, en conséquence — compte tenu de ses capacités en la matière — nous demandons à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes certains que l'élimination de ces armes destructrices sera bénéfique, non seulement dans le domaine de la paix et de la sécurité mais aussi dans les domaines du développement, car les ressources économisées par suite de la réduction des dépenses en armements pourraient être affectées au développement socio-économique, permettant ainsi aux populations de la région d'élever leurs niveaux de vie et d'assurer une vie meilleure aux générations futures.

Bahreïn s'est félicité de la signature de la Déclaration de principes entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, le 13 septembre 1993, et estime qu'il s'agit là de la première étape vers un règlement juste et global au Moyen-Orient. Depuis cet événement historique, d'autres faits se sont produits dans le processus de paix. Parmi eux, il faut citer la signature, au Caire, le 4 mai, de l'Accord d'autonomie entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, suivi par l'installation dans la bande de Gaza et à Jéricho de l'Autorité autonome palestinienne. Les parties jordanienne et israélienne ont également réussi à signer la Déclaration de Washington, le 25 juillet de cette année.

Nous nous félicitons de ces événements et espérons qu'ils constitueront un premier pas positif vers une paix juste et globale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions de légitimité internationale et du principe de l'échange de terre contre la paix. Nous espérons également qu'ils seront le prélude au règlement de la question de Palestine et au processus permettant au peuple palestinien de jouir de ses droits nationaux légitimes, y compris le droit à son État indépendant.

De plus, nous formulons l'espoir que les efforts déployés sur d'autres fronts seront couronnés de succès, et que les négociations entraîneront le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif, le Golan syrien et le Sud-Liban.

Tout en affirmant notre souci de voir la paix et le développement se réaliser dans la région du Moyen-Orient, Bahreïn, comme l'a déclaré S. A. le Cheikh Issa Bin

Salman Al-Khalifa à l'ouverture de la troisième session du Conseil consultatif, la semaine dernière,

«estime qu'il lui incombe de souligner que la paix qui va s'ensuivre doit être globale, la sécurité mutuelle et le développement commun, dont tous les peuples et pays de la région doivent récolter les fruits.»

Nous sommes convaincus que le processus de paix doit être général et intégré, car il serait futile de se concentrer sur la paix et le développement dans une partie de la région sans trouver de solution aux problèmes qui se posent dans d'autres parties de cette région. La sécurité mutuelle et les intérêts vitaux doivent mettre en jeu toutes les parties qui sont appelées à prendre part au processus d'élaboration de la paix d'ensemble et de développement mutuel. Dans ce contexte, toutes les mesures prises par toutes les parties doivent l'être d'une façon mesurée, équilibrée et équitable.

Ma délégation souhaite exprimer son appui à la République arabe syrienne qui insiste sur le droit qui est le sien de recouvrer sa pleine souveraineté sur ses territoires dans le Golan qui sont occupés depuis 1967. Nous demandons également à Israël de se retirer complètement et inconditionnellement du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Les leçons du passé nous ont enseigné qu'une paix inéquitable est le meilleur moyen de voir surgir de nouvelles crises. Il faut que cela soit bien compris par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la région et à sa stabilité.

La sécurité, la stabilité et l'équilibre politique dans les régions névralgiques sont importants. Les revendications territoriales et frontalières visant à modifier les frontières actuelles des États du Golfe préoccupent mon pays. Nous pensons que le moyen idéal de régler ces questions consiste à respecter les frontières existantes internationalement reconnues, et de régler les différends par des moyens pacifiques acceptables par les deux parties.

C'est pourquoi nous affirmons que l'Iraq doit appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Koweït, reconnaître officiellement la souveraineté de l'État du Koweït et libérer tous les prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et ressortissants d'autres pays. Tout en demandant à l'Iraq de respecter les règles de la légitimité internationale, nous insistons dans le même temps sur son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale et exprimons notre sympathie à l'égard du peuple iraquien frère qui connaît une situation économique précaire et des conditions de vie difficiles. Nous espérons que cette

situation changera une fois que ses causes auront été éliminées.

Il est regrettable que le différend qui oppose les Émirats arabes unis à la République islamique d'Iran au sujet de la question de la souveraineté sur les îles Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb n'ait toujours pas été résolu, car il a des incidences négatives sur la sécurité et la stabilité de la région du Golfe. L'État de Bahreïn demande à la République islamique d'Iran de répondre à l'invitation des Émirats arabes unis à régler la question des trois îles par des pourparlers bilatéraux sérieux et autres moyens pacifiques existants pour le règlement de différends entre États par consentement mutuel.

La situation en Somalie reste précaire en dépit de tous les bons offices et des efforts sincères déployés par l'ONU, la Ligue des États arabes et l'ensemble de la communauté internationale. Quoique nous soyons inquiets de la situation dans ce pays frère, ma délégation est d'avis que c'est aux parties somaliennes elles-mêmes qu'incombe la responsabilité première de réaliser la paix, de sauvegarder les intérêts nationaux et de reconstruire les institutions d'une Somalie unifiée. Bahreïn appuie également la résolution présentée récemment par la Ligue des États arabes, qui demande la création d'un comité ministériel chargé de suivre, en collaboration avec le Secrétaire général de la Ligue arabe, l'évolution de la situation en Somalie, de maintenir des contacts appropriés avec les parties intéressées en vue de parvenir à une solution acceptable à cette dangereuse situation et d'aboutir à la réconciliation nationale, dans l'intérêt de l'unité de la Somalie et du bien-être de son peuple.

Le sort que connaît depuis près de deux ans et demi la République de Bosnie-Herzégovine est toujours aussi tragique. Cette année, les agresseurs serbes ont continué sans relâche de perpétrer des massacres effroyables, des assassinats, des tortures et des viols contre des Bosniaques sans défense, en violation flagrante des règles du droit humanitaire international qui bannissent de telles pratiques. Dans la poursuite de leur politique du fait accompli, qui consiste à s'emparer de plus de territoires, les agresseurs continuent d'empêcher l'acheminement des secours humanitaires, de violer et de détruire les lieux de culte et de s'adonner au «nettoyage ethnique».

L'agression qui se poursuit contre la République de Bosnie-Herzégovine est un test clair de l'efficacité de l'ONU et de son rôle dans la protection des populations. L'agression serbe contre Sarajevo et Gorazde a démontré à quel point le Conseil de sécurité ferme intentionnellement

les yeux sur la non-application par les Serbes des résolutions qu'il a adoptées à leur encontre. Bien que dans toutes ses résolutions pertinentes, y compris les résolutions 900 (1994) et 913 (1994), le Conseil affirme la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Bosnie-Herzégovine, aucune de ces résolutions n'a été suivie d'effet. Le Conseil de sécurité se trouve aujourd'hui devant un dilemme, car les événements dont sont témoins les «zones protégées» ont démontré la différence énorme qui existe entre adopter des résolutions et les faire appliquer effectivement.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 943 (1994), qui assouplit les sanctions à l'encontre de la Serbie et Monténégro, équivaut, à notre avis, à récompenser un agresseur dont la crédibilité n'a pas été démontrée. Nous pensons que c'est la République de Bosnie-Herzégovine qui mérite réparation et récompense pour avoir accepté le plan de paix présenté récemment par les cinq États membres du Groupe de contact, et que les Serbes ont rejeté. Par l'intermédiaire de son Président, M. Alija Izetbegovic, la République de Bosnie-Herzégovine a également accepté la proposition de reporter à six mois la levée de l'embargo sur les armes, une position qui mérite l'appréciation et la considération de la communauté internationale et de toutes les nations éprises de paix.

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, nous sommes vivement préoccupés par l'escalade des combats entre les parties au conflit. Nous appelons toutes les factions afghanes à faire passer les intérêts nationaux du peuple afghan avant toute autre considération en mettant fin aux combats qui les opposent, conformément aux dispositions de l'accord de La Mecque de 1993.

Parmi les événements effroyables qui se sont produits cette année au Rwanda, il y a eu les horribles massacres de masse perpétrés dans le cadre de luttes tribales au sein de la nation. Pour notre part, nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour rapatrier les réfugiés et les personnes déplacées et mettre un terme à la tragédie engendrée par la guerre civile.

En ce qui concerne la question de Chypre, nous souhaitons que soient levés les obstacles qui empêchent un règlement. Nous sommes profondément encouragés par le succès des bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à une solution qui satisfasse les deux communautés chypriotes, notamment depuis qu'elles ont déclaré qu'elles acceptent, en principe, l'ensemble des mesures de confiance.

Dans quelques mois, nous serons à l'aube de 1995. Cette année-là, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Bien que l'Organisation ait connu une polarisation politique pendant la période de la guerre froide, les peuples et les gouvernements du monde ont continué de lui être fidèles pendant cinq décennies. Ils comptent aujourd'hui sur l'Organisation pour contribuer à l'élaboration d'un nouvel ordre mondial pour l'avenir. À cette fin, il nous appartient en tant qu'États Membres de donner à l'Organisation la possibilité et les moyens nécessaires qui lui permettront de faire face aux mutations du présent et de relever les défis du futur. L'Organisation, pour sa part, doit évoluer afin de devenir un instrument efficace, capable de faire face aux changements mondiaux. Par conséquent, un certain nombre de mesures importantes doivent être prises. Il s'agit, en tout premier lieu, de s'assurer de l'appui du Conseil de sécurité pour les réformes souhaitées. Le nombre croissant d'États Membres et l'émergence sur la scène internationale de nouvelles puissances influentes justifient ces réformes.

Il convient de noter à cet égard qu'un nombre croissant d'États Membres ont commencé à jouer, ces dernières années, un rôle important dans les activités de l'Organisation et ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Dans ce contexte, Bahreïn espère pouvoir s'associer à ces efforts s'il est élu pour un terme au Conseil de sécurité.

La capacité de l'ONU de prévenir les conflits et de maintenir la paix mondiale dépend grandement de la crédibilité de l'application des principes de la Charte, qui doivent, en tant que règles fondamentales, guider les discussions et les décisions de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité. Si l'on s'aperçoit que l'application est sélective, la crédibilité de l'ONU en souffrira et l'autorité morale, qui caractérise fondamentalement la Charte, sera affaiblie.

En dépit de certains échecs, les très nombreux succès que l'Organisation a obtenus dans diverses régions du monde renforcent notre conviction que les Nations Unies sont une garantie indispensable d'un avenir dans lequel nos espoirs de paix et de sécurité internationales peuvent se concrétiser.

À l'approche de la fin du XXe siècle, l'humanité aspire à vivre dans un monde où les relations internationales seront régies par les principes d'égalité, de justice, de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Elle cherche la stabilité et la paix, fondées sur des bases solides de compréhension, de bon voisinage et de non-ingérence dans

les affaires intérieures d'autrui, en tant que moyen de consolidation des idéaux de justice, de sécurité et de paix entre toutes les nations.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, S. E. M. Mostafizur Rahman.

M. Rahman (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous félicite cordialement, Monsieur le Président, pour votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. Votre élection est un hommage, non seulement à votre personne mais également à votre grand pays, la Côte d'Ivoire. Je suis convaincu que vous poursuivrez la noble tradition de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, qui mérite notre profonde appréciation.

Les efforts inlassables que consent le Secrétaire général pour renouveler, réformer et revitaliser notre Organisation suscitent notre profonde gratitude.

Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, un objectif demeure primordial : favoriser la promotion du développement humain et de la sécurité humaine dans tous ses aspects. Le rôle et la valeur des hommes sont consacrés dans les tout premiers mots de la Charte. Les individus forment le lien principal unissant notre société mondiale, la source de la démocratie, l'objet de préoccupations humanitaires, l'esprit de justice dans la garantie des droits de l'homme et des minorités. Il s'agit là de la cause et de l'objet de toutes nos entreprises.

Trop souvent, l'individu a été ignoré, à nos risques et périls. Alors que nous regardons les visages éprouvés des hommes, des femmes et des enfants à travers le monde, les morts, les personnes brutalisées, effrayées et dépossédées, affamées, malades et dans le désespoir, cette leçon nous est tragiquement rappelée par les médias. Pourtant, notre sens de l'idéal et de l'accomplissement s'élève lorsque nous observons la nouvelle lueur d'espoir qui se précise en Afrique du Sud, au Moyen-Orient, au Cambodge et dans de nombreux autres États et sociétés où le laborieux processus de paix, de démocratie et du développement prend racine et où les solutions ont une dimension humaine.

Les individus trouvent leur identité dans les nations et celles-ci acquièrent leur connaissance dans l'universalisme. Le succès ou l'échec des Nations Unies dépend de la contribution de chaque État Membre à la promotion des

objectifs de l'Organisation. La principale motivation de l'ONU émane de la responsabilité qui incombe à chaque nation d'assurer la stabilité et le bien-être de son peuple. C'est l'ensemble des efforts individuels qui assure le progrès mesuré des Nations Unies vers le maintien de la paix, la sauvegarde de la justice et la concrétisation de l'objectif énoncé dans la Charte : «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Les limites des gouvernements sont aussi dramatiquement flagrantes. La coopération internationale est devenue un impératif non seulement parce qu'elle est possible ou nécessaire, mais parce qu'elle est indispensable dans un monde qui est passé de l'interaction à l'interrelation puis à l'interdépendance.

Alors que nous cherchons à saisir les occasions et à relever les défis à tous les niveaux — individuel, national ou mondial —, nous sommes parfaitement conscients des forces contradictoires en action, qui émanent de l'intérieur et de l'extérieur de nos pays. La manière dont nous canalisons ces forces vers des activités productives déterminera le succès de notre entreprise commune visant à établir un ordre mondial juste et stable.

Parmi les points positifs, les barrières idéologiques sont tombées, la démocratie a gagné du terrain dans le monde, des gouvernements plus responsables et plus prudents ont été mis en place et la puissance économique et les nécessités sociales font moins appel à la culture militaire. Des réductions pragmatiques dans les armes stratégiques et une plus grande concentration sur les capacités de déstabilisation des armes conventionnelles ont ouvert la voie à une meilleure utilisation des ressources humaines, financières et matérielles. Les changements politiques historiques au Moyen-Orient et en Afrique du Sud et les règlements politiques en Asie et en Amérique centrale peuvent avoir un profond impact positif sur ces régions.

Après une longue période de stagnation, l'économie mondiale est sur le point de connaître sa première grande expansion. La conclusion heureuse de l'Uruguay Round et la création de l'Organisation mondiale du commerce en tant qu'instance universelle pour les négociations commerciales et le règlement de litiges ont donné naissance à des perspectives d'activités commerciales plus dynamiques et de croissance à long terme. Plus important encore, la volonté et la capacité des pays en développement de contribuer à la croissance de l'économie mondiale et à la réduction des préoccupations mondiales communes en tant qu'acteurs et non spectateurs ont sensiblement augmenté.

Cependant, des pulsions négatives entravent partout la paix et la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme, le progrès économique et la cohésion sociale. Cela demande une réponse concertée, nouvelle et imaginative tant à l'échelle nationale qu'internationale. Aujourd'hui, les questions de sécurité territoriale sont éclipsées par des préoccupations touchant à la sécurité humaine. On reconnaît de plus en plus qu'il existe des menaces non militaires à la sécurité. Les États-nations subissent la pression de nombreuses forces intérieures et extérieures qui entravent leur capacité d'agir de manière effective et indépendante.

À l'intérieur des États, la résurgence de micronationalismes, de regroupements de factions basés sur l'intérêt égoïste étroit, les rivalités ethniques et culturelles, le fanatisme et l'extrémisme ont contribué à générer une misère humaine sans précédent. L'instabilité politique a favorisé la dépression économique, qui, à son tour, a engendré des troubles politiques dans un cercle vicieux infernal. La pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale aggravés par l'explosion démographique, l'urbanisation rapide, la dégradation de l'environnement et une crise de valeurs, le tout s'accompagnant d'espoirs grandissants, ont conduit à un bouleversement social, une aliénation et parfois à des violents affrontements. Les démagogues, les protagonistes d'une politique séparatiste et les éléments extrémistes sont encouragés et soutenus par des groupes extérieurs puissants en vue de défier la capacité et la légitimité des gouvernements dans les efforts qu'ils ont entrepris dans les domaines des réformes économiques, des progrès pacifiques et de stabilité politique.

De nouvelles forces mondiales ont émergé, auxquelles nul État ne peut seul faire face et qui menacent la légitimité de tous les États. La pollution, les dommages que subit l'environnement, le développement de maladies transmissibles et les transferts d'argent considérables destinés à la spéculation, que rendent possibles les moyens électroniques, ont été la cause et la manifestation de maux cumulatifs. Ceux-ci ont été aggravés par de nouvelles et graves menaces — le crime organisé, les barons de la drogue, les trafiquants de femmes et d'enfants, la contrebande des armes, le blanchiment de l'argent et le terrorisme — qui touchent l'ensemble des sociétés où elles affectent les valeurs et paralysent le développement. De plus, les progrès technologiques rapides et les processus transnationaux sont en train de réduire les moyens dont disposent les États-nations d'agir seuls, à réguler les politiques intérieures et les mouvements internationaux de biens, de services, de travail et de capitaux.

Sur un autre plan, on voit apparaître la crainte que le monde bipolaire des 50 dernières années prenne aujourd'hui une nouvelle forme : une polarité Nord-Sud opposant, non plus des systèmes socio-politiques, mais les nations riches et les nations pauvres. Le Sud s'inquiète de plus en plus de voir ses intérêts marginalisés; ses ressources détournées du Sud; son aptitude à participer en tant que partenaire à la revitalisation de l'économie mondiale ignoré; et les nouvelles contraintes, conditions de l'aide, mesures d'ajustement rigides, normes des droits de l'homme et bonne gestion, critères environnementaux et inspection militaire imposés de manière sélective. Certains signes montrent que tandis qu'on insiste sur les questions sociales et environnementales, des impératifs économiques et de développement vitaux sont laissés de côté, alors que l'un et l'autre aspects sont indissociables et se renforcent mutuellement. De fait, la politique de développement connaît une période de crise, qui se traduit par la stagnation, l'absence de dialogue, la sélectivité et le manque d'intérêt, de participation et d'engagement.

C'est dans le contexte de ces perspectives et de ces problèmes que je voudrais parler maintenant de la position et des priorités de notre gouvernement. Au Bangladesh, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que pour promouvoir un gouvernement représentatif et constitutionnel, renforcer les droits de l'homme et assurer l'émancipation socio-économique, un pays doit de plus en plus compter sur lui-même. L'autonomie individuelle doit être soutenue par une économie collective se fondant sur la coopération Sud-Sud, dans des domaines concrets et pratiques de coopération comme la production alimentaire, la planification de la main-d'oeuvre, le commerce, l'investissement et la coentreprise. C'est toutefois la relance d'un dialogue Nord-Sud constructif visant à créer un environnement extérieur plus propice pour compléter les efforts individuels, qui continue à jouer le rôle essentiel d'un catalyseur.

Pour atteindre ce but, le Bangladesh applique une politique de développement axée sur quatre objectifs : s'attaquer à la réforme structurelle et macro-économique; stimuler l'économie de marché; améliorer la qualité et le nombre des investissements productifs; concentrer les efforts sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment en reconnaissant aux femmes la place qui leur revient. Un même thème sous-tend ces objectifs qui s'imbriquent : la lutte contre la pauvreté. L'accent se trouve essentiellement mis sur le lien existant entre l'ajustement structurel et la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire sur le nombre et la qualité des programmes mis sur pied pour répondre aux besoins des pauvres et des populations les plus vulnérables.

Nos efforts de réforme et de consolidation ont donné certains résultats positifs. Le Bangladesh traverse sans doute actuellement la plus longue période de stabilité macro-économique de son histoire. Le déficit budgétaire a été réduit. Les importations et les exportations ont augmenté. Les réserves de devises sont confortables, l'inflation est à son niveau le plus bas et le pays jouit d'une plus grande autonomie dans le financement de ses plans annuels de développement. Aujourd'hui, nous finançons 38 % de nos projets de développement à l'aide de nos propres ressources. Nous sommes arrivés à une quasi-autonomie dans la production alimentaire et le taux de croissance global du produit national brut a atteint 5 %. Les cas de pauvreté absolue ont diminué, et nous avons progressé dans notre politique de développement humain.

Nous pouvons nous enorgueillir des efforts que nous avons entrepris pour stabiliser la croissance démocratique, mais aussi pour limiter et contenir les conséquences des catastrophes naturelles. Un programme de planification familiale concerté et énergique a donné des résultats positifs. La croissance démographique est passée de 3 à 2,03 %, ce qui tend à réduire le nombre des enfants dans les ménages; la baisse des taux de mortalité des nourrissons, des enfants et des mères; et l'expansion du programme de vaccination, qui couvre maintenant 74 % des enfants.

Nous pensons que le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a récemment achevé ses travaux au Caire, a renforcé les efforts que nous faisons pour venir à bout de trois questions fondamentales interdépendantes : approche intégrée du développement, dont les politiques démographiques ne sont qu'un élément essentiel; choix informé, conformément aux lois et à la culture de chaque société; et, question vitale, mobilisation et octroi de ressources additionnelles.

Dans le domaine des catastrophes, nos programmes de préparation et de planification nous ont permis, sans aide extérieure, de limiter les conséquences d'un cyclone dévastateur en 1994. Le Bangladesh a pu sauver des vies innombrables en évacuant à temps des centaines de milliers de gens et en appliquant seul des mesures de relèvement et de reconstruction.

La démocratie a pris fermement racine au Bangladesh. Comme toutes les démocraties, nous avons notre part de divergences nationales, mais nous restons bien décidés à oeuvrer pour les aplanir grâce à un dialogue démocratique et à la primauté du droit. Les institutions démocratiques fragiles des nouvelles démocraties ont besoin de l'appui ferme et soutenu de la communauté internationale. Notre

expérience a prouvé de façon frappante que sans une amélioration du niveau de vie et une vision de l'avenir qui entretienne l'espoir, la démocratie ne peut prospérer. De même, sans une participation populaire, les progrès socio-économiques potentiels ne peuvent se concrétiser. Il est clair aussi que pour survivre dans certains États, la démocratie doit s'accompagner d'une démocratisation des relations entre États afin de pouvoir s'étendre universellement en tant que base essentielle de la coopération. Nous sommes fermement convaincus que le retour à la démocratie et son renforcement à l'intérieur des États et entre les États constituent les fondements essentiels de la paix.

Nous sommes très heureux que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en 1993, ait reconnu que le droit au développement est un droit fondamental de la personne humaine, qui joue un rôle déterminant de catalyseur dans le renforcement mutuel du lien qui existe entre démocratie, développement et droits de l'homme. En dépit des meilleures intentions, la pauvreté et les privations économiques largement répandues constituent un grave obstacle à la défense et à la promotion des droits de l'homme dans de nombreuses sociétés. Cette réalité doit être reconnue si l'on veut évaluer avec réalisme la situation des droits de l'homme dans les pays en développement.

Pour que les efforts nationaux aboutissent, il est essentiel de créer un climat de paix dans notre région. Le Bangladesh s'emploie à promouvoir le dynamisme et la viabilité de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), non seulement pour mettre en valeur son rôle socio-économique fondamental, mais aussi pour créer un climat plus propice à la mise en place de mesures de confiance générales, à l'élimination des tensions dans la région et au règlement des différends qui subsistent grâce au dialogue et à la négociation. L'un des principaux objectifs du Bangladesh, en sa qualité de Président en exercice de l'ASACR, est de renforcer la coopération entre les membres de l'Association afin — pour reprendre les termes de notre Premier Ministre, la Bégum Khaleda Zia — qu'ils deviennent des partenaires au développement pour combattre la pauvreté dans la région et relever le plus grand des défis : éliminer la faim, la maladie, l'ignorance et les préjugés. Le Premier Ministre a indiqué que les options d'unilatéralisme et de bilatéralisme pourraient sembler tentantes à court terme, mais que dans l'intérêt à long terme de l'esprit de l'ASACR nous devons nous attacher davantage au multilatéralisme et à la réalisation d'un meilleur consensus régional.

Sur le plan bilatéral, nous avons pris d'importantes mesures pour renforcer nos relations constructives avec tous nos voisins immédiats, fidèles en cela à notre politique d'amitié, de coopération et de coexistence pacifique avec tous les pays du monde. L'exode de 250 000 réfugiés du Myanmar, qui se trouvent au Bangladesh depuis 1991, représente pour notre pays une charge socio-économique et écologique énorme. Le rapatriement se poursuit à un rythme encore lent, et nous espérons que la politique d'inscriptions collective du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) accélérera le rythme du rapatriement et que tous les réfugiés pourront bientôt regagner leur pays.

Il y a eu une certaine amélioration dans nos relations avec notre plus grand voisin, l'Inde, concernant la question du retour des réfugiés de Chakma et celle des interactions économiques. Toutefois, la question critique du partage des eaux du Gange demeure sans solution. Dans l'intervalle, les saisons sèches se sont succédé, sans qu'il y ait aucun apport d'eau dans le Gange et ceci a eu un effet cumulatif désastreux sur l'économie et l'environnement d'un tiers de notre pays et sur la survie socio-économique de 40 millions de personnes. Nous espérons sincèrement que l'Inde, notre voisin et notre partenaire au sein de l'Association sud-asiatique de coopération régionale acceptera un partage juste des fleuves frontaliers, y compris du Gange. Nous espérons que nos amis communs reconnaîtront les incidences de la situation et oeuvreront pour encourager une solution rapide et équitable.

Les efforts déployés au niveau national s'ils ne s'accompagnent pas d'une coopération mondiale ont peu de chances d'améliorer la condition humaine et d'assurer la paix, la justice et le développement. Reconnaisant ce fait, nous nous sommes engagés dans la tâche la plus complète peut-être jamais entreprise pour rationaliser notre organisation, pour réformer et pour restructurer ses principaux organes et pour forger un ordre du jour constructif, axé sur l'action, dont le coût-efficacité soit satisfaisant et qui soit dûment financé. Le Secrétaire général en a jeté les bases avec les propositions qu'il a présentées dans l'«Agenda pour la paix» et l'«Agenda pour le développement». La structure et la forme de cet ordre du jour mondial qui nous mène vers un nouveau siècle ont été améliorées par diverses suggestions substantielles qui ont été le résultat de conférences mondiales et de leur suivi, ce qui a permis de créer une législation et de faire de nouvelles propositions novatrices. Elles constituent un continuum qui est étroitement intégré et interdépendant.

Le Bangladesh a participé activement à cette entreprise concertée. Certains impératifs essentiels nous semblent

particulièrement importants. La fin de la guerre froide ne doit pas marquer la fin de la concurrence pour soutenir le développement de par le monde. La société mondiale n'est forte que de son maillon le plus faible. Le monde ne peut prospérer si les plus pauvres continuent de sombrer. La paix et le développement sont intrinsèquement liés et le rétablissement et le maintien de la paix doivent aller de pair avec la consolidation de la paix.

La solution des problèmes sociaux doit passer par la reconnaissance du caractère central de l'individu, l'acceptation de l'égalité des hommes, et la valeur et la dignité de la personne humaine. Cependant, le développement social dépend du progrès dans le domaine du développement économique et constitue avec l'environnement la logique d'un développement durable et global. Il ne s'agit pas de préoccupations isolées mais d'éléments intégrés dans un tout composite. Le noyau du développement et son principal catalyseur restera la croissance économique accélérée alimentée par l'apport de ressources supplémentaires et la génération de ressources.

M. Arzoumanian (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

L'écart croissant entre riches et pauvres au sein des nations et entre elles est au centre des préoccupations. Le sort des pays les moins avancés prend un caractère particulièrement poignant alors que l'économie mondiale n'a pas encore montré de signes convaincants de reprise, que la coordination macro-économique est faible et que la pauvreté s'accroît inexorablement. La crise du développement qui se poursuit sans fléchir exige l'adoption d'urgence de mesures de redressement, en particulier pour la mise en oeuvre rapide du Programme d'action des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés pour les années 90. Pour apporter une réponse adéquate à ces problèmes, il convient d'accélérer la croissance, d'annuler les dettes, d'assurer un accès plus large et préférentiel des exportations aux marchés des pays en développement, d'accroître les flux d'investissement direct en provenance de l'étranger et d'adopter des mesures de soutien dans le domaine des services et de l'emploi.

Le phénomène généralisé et accru du chômage et du sous-emploi dans les pays en développement et développés doit être abordé d'urgence. Aujourd'hui, même la disponibilité des ressources alimentaires est déterminée par l'accès à l'emploi et aux ressources financières. Redresser la situation des femmes sans emploi et lutter contre la pauvreté parmi les femmes sont des priorités de premier plan.

La réduction des dommages écologiques et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles continuent de peser lourdement sur tous les intéressés. La consommation effrénée de ressources, les schémas de production déclenchés par les pays développés et le sort des pauvres dans sa réalité doivent faire l'objet de mesures concrètes de redressement et non plus seulement d'analyses.

Il y a eu une augmentation des mouvements transfrontières de population, tels que migrants, personnes cherchant refuge, réfugiés ou personnes déplacées. Un examen plus approfondi et minutieux est nécessaire pour analyser cette crise et y remédier. Un facteur essentiel serait la promotion du développement socio-économique et la protection des migrants.

Le renforcement de la primauté du droit international est impérieux, dans la mesure où il permet d'avoir des certitudes, de faire des prévisions et de garantir à tous les États leurs légitimes intérêts. Il reste le seul véritable moyen de protéger les États plus petits et plus faibles, en particulier dans les domaines où faute de loi, il existe un grave potentiel de conflits, par exemple dans ceux de l'eau, avec les problèmes que posent sa rareté et son partage de la juridiction maritime, de la pollution transfrontière et de la dégradation de l'environnement, etc. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 16 novembre 1994, de la Convention internationale sur le droit de la mer.

Un critère d'évaluation essentiel de toutes ces préoccupations est la question des ressources limitées et la nécessité de ressources nouvelles et supplémentaires. Il convient, pour répondre au problème qui est au coeur de la question, de s'attacher à renforcer toute la cause du développement et non pas seulement les intérêts particuliers. Cela exige de trouver un équilibre dans les intérêts à long terme, qui permettra de s'attaquer aux situations graves qui s'éternisent et aux conflits immédiats mais aussi à la crise silencieuse du développement qui les sous-tend.

L'absence de paix dans notre monde est une réalité permanente. Cela est manifeste dans toute une série de conflits, dont aucun ne ressemble à l'autre. Ils exigent des solutions nouvelles et novatrices adaptées aux diverses circonstances. Les conflits passés, présents et potentiels nous obsèdent. De nombreuses nations ont été victimes récemment de dévastations et de conflits ethniques. Personne n'est à l'abri de la menace de l'extermination nucléaire et d'une nouvelle prolifération nucléaire. La course aux armements en cours, la possibilité d'un retour à des sphères d'influence antagoniques et la menace d'une hégémonie régionale sont autant d'éléments qui portent en

eux la menace d'un conflit et de la déstabilisation. Mais aujourd'hui, notre principale préoccupation est de faire prendre conscience que toute solution viable doit être axée sur la promotion du développement en tant que catalyseur de la paix et de moyen fondamental à long terme d'évaluer celle-ci.

Parmi les grandes priorités du Bangladesh figurent les suivantes.

Premièrement, il est essentiel de préserver la sécurité des États plus petits et plus faibles et de renforcer la primauté du droit. Le rôle et la contribution accrue et de la Cour internationale de Justice sont désormais beaucoup plus pertinents.

Deuxièmement, la réduction des dépenses militaires est essentielle au développement et à la paix. L'escalade dans les dépenses d'armements continue d'absorber une part trop importante des ressources et des capacités productrices. De 1987 à 1992, le dividende cumulatif de la paix résultant de la réduction des dépenses militaires et des armements a représenté environ 500 milliards de dollars dans les pays développés et en développement. Une faible partie de ce dividende a été consacrée au développement. La réduction de la dépendance envers la sécurité militaire doit également être soutenue par la surveillance, la réglementation et la limitation de l'expansion du trafic d'armes, notamment le commerce clandestin d'armes.

Troisièmement, les efforts à l'échelle régionale et le désarmement régional sont essentiels pour stabiliser la paix. Les groupes régionaux peuvent et doivent mobiliser des structures durables de stabilité à la base, grâce à des mesures de confiance et à une coopération sociale et économique étendue. Pour la première fois, l'Asie, s'inspirant des acquis de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), a commencé à examiner sérieusement l'établissement de mesures de sécurité en Asie. Le Centre du désarmement des Nations Unies pour les affaires du désarmement a, ces cinq dernières années, engagé un processus vital de dialogue et d'interaction qui a ouvert des perspectives et des possibilités utiles. Cela fournit la base analytique sur laquelle peut s'appuyer fermement l'objectif de la promotion d'arrangements de sécurité régionale en vertu du Chapitre VIII de la Charte.

Le désarmement et la limitation des armements constituent les instruments essentiels permettant de réduire les menaces de déstabilisation, de déclin économique et de tensions conduisant à la guerre. Une nouvelle impulsion a été générée qui doit être encouragée et soutenue. Le progrès

vers la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la signature de la Convention sur les armes chimiques, et la création d'un Registre d'armes classiques marquent des jalons importants sur cette voie. Un régime renforcé de non-prolifération nucléaire devient encore plus pertinent compte tenu des progrès importants réalisés en matière de désarmement nucléaire. Une préoccupation essentielle est l'objectif de prolonger le Traité de non-prolifération (TNP) soit pour une période indéfinie, soit pour des périodes limitées en fonction des progrès réalisés en ce qui concerne les autres objectifs du Traité, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Le Bangladesh est attaché à la prolongation et au renforcement du TNP, et, en 1995, nous entendons participer activement à la Conférence d'examen et de prolongation du Traité.

Le Bangladesh a contribué à dessein aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies et nous sommes fiers du fait que nous occupons le quatrième rang parmi les pays fournissant des contingents, qui sont déployés dans 10 zones de conflit. Nous joignons notre voix énergique au concert de ceux qui cherchent à faire des opérations de paix un instrument plus efficace de sécurité collective et à renforcer le cadre structurel permettant d'exécuter et de gérer les opérations de maintien de la paix, notamment en renforçant le personnel, en renforçant la capacité logistique et en assurant une coordination, une normalisation et un appui accrus en faveur de la formation.

En ce qui concerne la formulation de directives de suivi permettant de renforcer le maintien de la paix, nous voudrions attirer votre attention sur les questions suivantes :

Premièrement, il faut définir avec précision les mandats, le calendrier, les objectifs et les règles présidant aux opérations sur le terrain, ainsi que prévoir un financement garanti des opérations. Ce faisant, il faut garder à l'esprit les obstacles pratiques identifiés par le Secrétaire général et découlant du fait que les conjectures traditionnelles quant au consentement et à la coopération des parties, au maintien des accords et à l'utilisation minimum de la force ont toutes été remises en question lors des opérations récentes de maintien de la paix.

Deuxièmement, il faut assurer l'impartialité, la transparence intégrale et des consultations continues avec les pays qui fournissent des contingents afin que les mandats puissent être constamment examinés, mis à jour et modifiés. Le rôle de l'Assemblée générale doit être renforcé à cet égard.

Troisièmement, il faut pouvoir compter sur des directives politiques claires et une structure de commandement et de contrôle nettement définie pour chaque opération.

Quatrièmement, les contributions aux opérations de maintien de la paix sont obligatoires et les arriérés doivent être payés intégralement. Les ressources consacrées au maintien de la paix ne doivent pas être engagées au détriment des ressources nécessaires pour les activités des Nations Unies en faveur du développement.

Cinquièmement, les décisions concernant les opérations de maintien de la paix devraient comprendre des dispositions visant à assurer la sécurité du personnel, ainsi qu'à lui accorder un dédommagement en règle et à effectuer les paiements à temps.

Étroitement liés au processus de consolidation de la paix dans ses dimensions à la fois politiques et économiques figurent les efforts de réforme et de revitalisation des principaux organes de l'ONU, c'est-à-dire l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le Bangladesh participe activement à ce travail et continuera de jouer un rôle constructif, modérateur et souple pour encourager les efforts vers une plus grande démocratisation, une plus grande efficacité et une plus grande légitimité.

Je voudrais maintenant me pencher sur certaines questions politiques essentielles qui figurent à notre ordre du jour.

Le Bangladesh ne pense pas devoir réaffirmer sa ferme position sur la question du Moyen-Orient et la question de Palestine, l'ayant souvent exprimée de façon catégorique. Nous pensons que la cause palestinienne repose sur la justice. Nous avons toujours préconisé une solution globale, fondée sur un ferme engagement d'Israël de respecter les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité; le principe de la restitution de terres en échange de la paix; le rétablissement de la souveraineté arabe sur les territoires occupés; et la reconnaissance des droits nationaux inaliénables des Palestiniens, y compris à disposer de leur propre État. Nous estimons qu'une impulsion historique a été lancée par la Conférence de paix de Madrid, en octobre 1991; la signature de la Déclaration de principes entre Israël et la Palestine en septembre 1993; l'accord du Caire sur Gaza-Jéricho; et le programme commun convenu entre la Jordanie et Israël cette année. Nous nous félicitons de ces étapes essentielles au processus de paix et espérons qu'elles aboutiront à un règlement viable et durable.

Nous saluons l'instauration d'une République sud-africaine unie, démocratique et non raciale, objectif depuis longtemps visé, et nous félicitons toutes les parties pour les efforts inlassables et courageux qu'elles ont déployés à cette fin. Nous rendons tout particulièrement hommage au Président Nelson Mandela et à M. De Klerk. Le Bangladesh souhaite consolider ses relations avec l'Afrique du Sud de façon plus concrète, au niveau bilatéral comme au sein de toutes les instances multilatérales.

Nous sommes profondément préoccupés par le cercle vicieux de la famine, des luttes entre les factions, de la dislocation de l'autorité centrale, de la stagnation économique et de l'exode de réfugiés dans diverses parties d'Afrique, ce qui est reflété dans la situation au Rwanda. Nous sommes décidés à soutenir les efforts du Conseil de sécurité, notamment par le canal des opérations de maintien de la paix, pour briser ce cercle vicieux grâce à un programme d'action globale visant à fournir des secours essentiels, à consolider le cessez-le feu, à limiter la violence et à réaliser la réconciliation nationale. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et la Ligue des États arabes, pour promouvoir et compléter ces efforts.

Dans notre propre région, nous sommes inquiets devant la poursuite du conflit en Afghanistan et demandons instamment à tous les dirigeants afghans de surmonter leurs divergences grâce à un dialogue pacifique fondé sur les accords signés à Istanbul, à La Mecque et à Téhéran. Nous formons l'espoir fervent qu'ils pourront parvenir à un large consensus conduisant à la formation d'un gouvernement durable par la tenue d'élections justes et libres. Nous nous félicitons des efforts — y compris ceux déployés par le Secrétaire général de l'OCI, l'ONU et les représentants spéciaux — visant un règlement global et pacifique en Afghanistan.

La tragédie de la Bosnie-Herzégovine se poursuit. Les plans, les délais, les espoirs d'un règlement se sont révélés infructueux. Le dernier plan établi par le Groupe de contact, formé de représentants des États-Unis, de la Russie, de l'ONU et de l'Union européenne, a été rejeté par les Serbes bosniaques. Au coeur de cette question se situe le démembrement d'un État souverain Membre des Nations Unies, que l'on entend justifier par une réalité pragmatique. L'embargo sur les armes qui a été imposé aux Bosniaques les a handicapés dès le début, rendant artificiel tout accord. L'agression et le génocide perpétrés par les Serbes ont consterné le monde; pourtant, trop peu a été fait pour y mettre fin. Le Bangladesh pense qu'il faut faire beaucoup

plus pour préserver la justice et, à cette fin, il faut notamment renforcer le mandat et les effectifs de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), lever l'embargo sur les armes, étendre les zones d'exclusion et, finalement, faire de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine une zone sûre.

La communauté internationale a maintes fois affirmé l'inviolabilité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons qu'il faut continuer d'exercer des pressions sur l'ex-Yougoslavie pour qu'elle reconnaisse la Bosnie-Herzégovine et recherche une solution juste et négociée à ce conflit. Si les efforts actuels du Groupe de contact ne débouchent pas sur un règlement politique, nous préconisons la tenue, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes heureux qu'il y ait eu des démarches approfondies pour régler pacifiquement le problème en Haïti. Le Bangladesh a promis tout son appui à cette fin, guidé par deux principes clefs : attachement à la préservation et au rétablissement de la démocratie partout où elle est menacée dans le monde et volonté de servir dans des opérations de maintien de la paix sous commandement de l'ONU mandatées par le Conseil de sécurité. Nous espérons que cela demeurera un élément essentiel à l'avenir également.

Je dirai, pour terminer, que le Bangladesh demeure pleinement attaché à l'ONU en tant que seule instance qui peut traiter de la gestion coopérative des problèmes du monde et où peut être relevé avec succès le défi que pose l'avenir grâce à la solidarité dont nous faisons preuve à cette fin.

**Allocution de M. Lester Bird, Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, M. Lester Bird.

M. Lester Bird, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, S.

E. le très honorable Lester Bird, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite d'abord exprimer au Ministre des affaires étrangères, M. Essy, et au peuple de la République de Côte d'Ivoire, mes félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je peux l'assurer du plein appui de ma délégation dans l'exécution des lourdes tâches inhérentes à ses fonctions. En lui souhaitant la bienvenue et en lui formulant mes meilleurs vœux pour la direction des travaux très importants de l'Assemblée, je rappelle qu'il succède, dans cette importante fonction, à un fils de ma sous-région, les Caraïbes. L'Ambassadeur Rudy Insanally, du Guyana, a assumé la présidence de l'Assemblée générale avec distinction, et je le remercie d'avoir démontré la compétence et le talent du peuple caraïbe.

Le peuple caraïbe, ses aspirations au sein de la communauté mondiale et la place de l'ONU dans sa vision du monde sont au coeur de la déclaration que je vais prononcer aujourd'hui. Il y a 13 ans, mon pays a été admis dans cet organe en tant qu'État Membre indépendant. En ma qualité de Ministre des affaires étrangères à l'époque, j'ai dit à cette Assemblée que

«Je représente un peuple qui vit dans la réalité du sous-développement. Je représente, ici, la détresse issue du colonialisme, une détresse qui comprend le chômage, le sous-emploi, l'insuffisance des logements et des installations médicales.

Malgré cela, mon peuple ne fait pas moins partie du tissu universel de l'humanité. Par notre existence même, nous sommes liés au destin de l'humanité tout entière. C'est pourquoi, quelle que soit la richesse de certains, l'humanité ne sera jamais riche tant que nous demeurerons démunis et désenchantés.» (A/36/PV.53, p. 23)

Depuis que j'ai prononcé ces paroles devant l'Assemblée, les pays développés ont peu fait pour contribuer à améliorer les conditions dans mon pays. En fait, ils n'ont guère oeuvré dans l'ensemble des Caraïbes. On peut même dire que notre participation aux relations économiques internationales s'est soldée pour notre pays par une détérioration, les prix de nos produits de base ayant diminué, le coût de nos importations s'étant accru et notre accès aux marchés préférentiels s'étant réduit. En même temps, nos appels à la conscience des pays riches pour qu'ils tiennent compte des conditions qui brisent les struc-

tures économiques et politiques de notre société semblent être tombés dans l'oreille d'un sourd. Cet organe sait bien que les objectifs fixés par l'ONU elle-même pour l'aide publique au développement ne sont atteints que par une poignée de pays.

Aujourd'hui, la sous-région caraïbe accapare l'attention de la communauté internationale en raison de la situation en Haïti. Il y a 11 ans, c'était la situation à Grenade qui avait catapulté les Caraïbes au premier plan des préoccupations mondiales. Dans les deux cas, notre sous-région a occupé l'ordre du jour des délibérations internationales non pas pour qu'il soit remédié aux conditions qui sont à l'origine de la crise dans ces pays, mais pour permettre à certains d'enrayer une menace à des intérêts de sécurité, dont la définition se fonde, dans une large mesure, sur la base de leurs propres considérations nationales. Il semble que, à moins qu'elles ne soient perçues comme une source de danger pour des États plus grands et plus puissants, les Caraïbes ne représentent rien d'autre que, d'une part, des images de carte postale montrant des plages de sable blanc et des cocotiers balancés par la brise, un terrain de jeu idyllique pour touristes, et, d'autre part, un coin oublié de sous-développement humain et économique tel que le montrent les images d'Haïti aujourd'hui télévisées dans le monde entier.

Au fil des ans, les problèmes sous-jacents qui affligent notre condition économique et humaine et qui se traduisent par les crises dont nous avons été témoins à Grenade il y a 11 ans et dont nous sommes témoins en Haïti aujourd'hui passent inaperçus et sont négligés. Et pourtant, dans huit mois, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, Charte qui soulignait que nous étions résolus

«à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, (...) à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.» (*Charte des Nations Unies, préambule*)

Mais cet organe peut-il honnêtement dire que, en près de 50 ans, il a veillé à la promotion du progrès social et à l'instauration de meilleures conditions de vie pour les nations, grandes et petites? De 1980 à 1988, le produit intérieur brut réel par habitant en Amérique latine et dans les Caraïbes a connu une diminution moyenne annuelle constante de 0,9 %. Dans certains États, le revenu réel a même chuté d'un quart au cours des années 80. À de rares

exceptions près, la plupart des pays ont maintenant un produit intérieur brut par habitant inférieur à celui dont ils jouissaient il y a une ou même deux décennies.

En dépit d'un tel déclin du produit intérieur brut réel, de nombreux pays dans notre région sont obligés de rembourser la dette qui les étouffe, ce qui sape les efforts qu'ils font pour stimuler leurs économies. Je ferai remarquer qu'il s'agit d'une dette qui a déjà été maintes fois remboursée même si on ne tient pas compte des taux d'intérêt élevés.

Pourtant ils ne peuvent constater qu'une petite réduction dans le montant de la dette. Dans l'intervalle, l'hémorragie massive des devises étrangères occasionnée par le problème insoluble que pose le fardeau de la dette entrave sérieusement les perspectives économiques et sociales à long terme de certains de nos États.

Par exemple, le service de la dette dans le cas de la Jamaïque représente entre 14 et 16 % de ses recettes à l'exportation; un rapport récent de la Banque mondiale montre que 70 % du revenu du Gouvernement du Guyana seront absorbés cette année par les remboursements faits au titre du service de la dette alors que 43 % de la population vivent dans la pauvreté. Dans le cas de mon propre pays, la dette a été contractée par le Gouvernement qui a joué le rôle de catalyseur pour le développement économique en l'absence d'une aide publique au développement suffisante ou d'apports d'investissements privés malgré des stimulants généreux. Le montant de nos arriérés n'a cessé d'augmenter malgré le remboursement de la dette et il s'élève maintenant à plus de 200 millions de dollars.

Ce fardeau de la dette qui pèse sur les petits pays est tel qu'un changement des règles du Fonds monétaire international (FMI) et de celles de la Banque mondiale s'impose pour permettre une remise de dette. Un assouplissement de la position des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la dette bilatérale s'impose également de toute urgence. Si nos pays veulent pouvoir maintenir leur stabilité politique et encourager le progrès économique, le lourd fardeau que la dette nous impose doit être allégé.

Il est significatif que, alors que, cette semaine, le FMI et la Banque mondiale célèbrent le cinquantième anniversaire de leur création, les institutions d'aide privée, menées par l'Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM), les ont accusés de saper l'allègement de la pauvreté, d'appauvrir encore plus les peuples et d'offrir des conditions économiques à court terme, telles que la

réduction de l'inflation, qui constitue une priorité plus élevée que la réduction de la pauvreté.

Peu de personnes nieraient aujourd'hui la nécessité de réformes catégoriques ou du démantèlement des bureaucraties d'État en faveur de l'investissement privé et d'économies plus ouvertes, mais l'ajustement structurel que cela implique devrait faire plus que prodiguer de bonnes paroles pour que les défis que représente l'accès à une meilleure éducation et à de meilleurs soins de santé puissent être relevés dans les pays en développement. Les institutions financières multilatérales et les grandes puissances qui les contrôlent doivent se montrer plus souples sur le plan idéologique et plus conscientes de l'effet négatif que certaines de leurs politiques ont sur les États pauvres.

Les profondes divergences de vues entre les pays développés et les pays en développement ont été manifestes cette semaine quand les pays en développement ont rejeté purement et simplement une proposition faite par les grandes puissances membres du FMI sur les moyens d'accroître les réserves monétaires mondiales.

Il faut d'urgence qu'un dialogue utile et sincère s'instaure entre les représentants des nations riches et ceux des nations pauvres pour combler ce fossé dans le domaine de la consultation et de la formation du consensus. Si ce dialogue ne commence pas, et ne commence pas très rapidement, il se peut que nous assistions à un gel des relations qui paralysera la coopération économique et le progrès à l'échelle mondiale.

Je demande instamment aux institutions de l'Organisation elle-même — en particulier au Conseil économique et social et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) — que ce dialogue commence où présidera la ferme intention de réaliser un programme pratique et concerté auquel tant les riches que les pauvres ont souscrit.

Si l'Organisation et ses États Membres n'agissent pas rapidement pour promouvoir un tel dialogue, je crains que cela ne renforce l'opinion selon laquelle l'ONU est prisonnière des diktats des riches, et n'est pas en mesure de répondre aux besoins des pauvres.

Dans les pays en développement des Caraïbes, nous avons besoin de toute urgence de mettre en valeur nos ressources humaines et d'élargir les espaces économiques, pour offrir une meilleure éducation à plus de jeunes, fournir des services qui maintiendront nos populations en bonne santé et productives, fournir des revenus qui encourageront

nos peuples à économiser et à convertir ces économies en prêts assortis de faible taux d'intérêt pour financer des opérations productives, et concentrer notre effort sur les exportations et les entreprises telles que le tourisme, afin d'acquérir des devises étrangères.

Si nous voulons nous atteler à cette tâche efficacement, le joug de notre dette doit en particulier être allégé. Il n'est pas impossible pour la communauté internationale d'instituer des normes nous permettant à la fois d'assurer le remboursement de la dette et de bénéficier d'un allègement du fardeau de ce remboursement. Pour ce faire, deux conditions devraient être remplies. La première concerne le montant de la remise de la dette existante.

La remise de la dette devrait représenter 50 % au moins du montant de la dette existante, dont le principal original, comme je l'ai dit antérieurement, a été remboursé depuis longtemps. Ce pourcentage de 50 % pour la remise de la dette est le seul chiffre à prendre en considération. S'il était plus faible, le remboursement serait irréalisable, à moins que l'on veuille appauvrir davantage nos pays.

Deuxièmement, la communauté internationale devrait également créer une norme établissant un pourcentage fixe des revenus d'exportation pour le remboursement de la dette. En l'absence de cette norme, les pays endettés devront faire face à l'aggravation de l'appauvrissement dans les décennies à venir. Il convient de rappeler que le précédent de la remise de la dette a été établi par deux membres du Conseil de sécurité, la Grande-Bretagne et les États-Unis. En 1946, selon les dispositions d'un prêt important accordé par les États-Unis à la Grande-Bretagne ravagée par la guerre, l'intérêt pouvait être annulé si la somme correspondant à cet intérêt dépassait de 2 % les revenus d'exportation britanniques au cours d'une année donnée. Cette règle a permis à la Grande-Bretagne de survivre. Nous ne demandons pas plus.

L'aggravation de la pauvreté a des conséquences graves pour le développement et la démocratie dans notre région — conséquences qui, à long terme, peuvent coûter aux institutions financières multilatérales et à leurs membres les plus riches plus que la dette qu'ils pourraient remettre, ou permettre de remettre, à court terme.

Parmi ces conséquences, il y a le problème des réfugiés. Il faut rappeler qu'outre la violence à grande échelle, ce sont les circonstances économiques difficiles qui créent des réfugiés. Les réfugiés ne sont pas seulement ces personnes qui grimpent à bord d'embarcations de fortune et se lancent en pleine mer dans l'espoir d'atteindre un rivage

clément où les conditions économiques sont meilleures. Ce sont également des personnes, certaines extrêmement qualifiées, qui quittent à regret leur patrie et s'installent illégalement dans d'autres pays à la recherche d'emplois et de meilleures conditions de vie. La migration de ces personnes est source de difficultés tant pour les pays qu'ils quittent que pour ceux qui les accueillent. Dans le cas des pays hôtes, un nombre croissant de nouveaux venus entraîne la déstabilisation des quotas d'immigration, en particulier dans les agglomérations urbaines. Pour les pays qu'ils quittent, des qualifications essentielles sont perdues, qualifications qui pourraient contribuer au développement économique et social des pays d'origine.

Déjà lors de la réunion au sommet de janvier 1992, le Conseil de sécurité reconnaissait que des menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité internationales pouvaient découler de

«l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique.» (S/23500, p. 3)

À cet égard, pour réduire les principales causes de l'émigration, des mesures préventives doivent être prises par la communauté internationale, guidée par cette Organisation. De telles mesures préventives doivent comprendre des dispositions permettant de garantir la stabilité dans les pays en développement.

En Amérique latine et dans la région des Caraïbes, nous ne restons pas inactifs en espérant que notre sort va changer radicalement du jour au lendemain parce que les États les mieux nantis du monde manifesteront d'autres sentiments à notre égard. Dans la sous-région des Caraïbes, les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) essayent de renforcer nos dispositions relatives à l'intégration pour étudier les moyens par lesquels nous pourrions améliorer nos économies par nos propres efforts. Les mesures que nous avons adoptées, telles que les tarifs douaniers extérieurs communs et l'ouverture des marchés, ont été difficiles pour certains d'entre nous dans une perspective à court terme, mais nous avons avalé la pilule, aussi amère fût-elle, dans l'espoir que, dans une perspective de moyen à long terme, nous pourrions créer dans la sous-région une économie plus forte, capable de nous faire vivre tous. Nous nous sommes aussi penchés au-delà des pays insulaires des Caraïbes vers une zone caraïbe plus étendue et comprenant chaque pays du littoral.

Je suis fier de pouvoir annoncer que, le 24 juillet de cette année, 25 États d'Amérique latine et de la région des Caraïbes ont créé l'Association des États des Caraïbes

(AEC). Elle a pour objectifs l'intégration économique, la création d'un environnement plus propice au libre-échange, et la coopération entre les pays des Caraïbes. Nous nous attendons à ce que l'un des principaux avantages de l'AEC soit la promotion des intérêts de notre regroupement au sein des espaces économiques et commerciaux internationaux. Ces mesures, que nous prenons nous-mêmes, font partie de la série de mesures préventives visant à garantir la stabilité dans notre propre région.

C'est grâce à l'engagement du peuple des Caraïbes à l'égard des processus de démocratie — ce dont nous devons lui rendre hommage — que nous n'avons pas été témoins d'un plus grand bouleversement et que, depuis 11 ans, les Nations Unies n'ont eu à faire face qu'à deux nouvelles crises dans notre sous-région. La communauté internationale ne doit pas s'imaginer, cependant, que la crise en Haïti est uniquement le produit de facteurs internes. Une bonne part de sa genèse s'explique par le comportement des principaux acteurs internationaux, motivés par leurs propres préoccupations internes.

Résultat du soulèvement des esclaves noirs contre la puissance coloniale, l'indépendance d'Haïti en 1804 l'a isolé de la communauté mondiale. Quand Toussaint-Louverture a mené sa rébellion au succès, Haïti était la colonie la plus riche du monde, produisant davantage et faisant plus commerce avec l'Europe et les États-Unis que le reste des colonies des Caraïbes réunies. Cependant, l'environnement international hostile dans lequel Haïti est né a fait de la colonie la plus riche du monde la nation la plus pauvre de l'hémisphère occidental.

Le prix de sa participation limitée au commerce international a été un accord conclu en 1825, au titre duquel il devait payer à son ancien maître colonial une indemnité de 150 millions de francs or en six tranches annuelles. Comme l'a dit l'historien respecté et ancien Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, M. Eric Williams :

«Ainsi fut imposé à l'État à peine indépendant un lourd fardeau financier qui paralysa effectivement le développement de ses services sociaux.»

Depuis lors, des acteurs internationaux ont continué d'influer sur les événements en Haïti, s'accommodant dans leur propre intérêt de régimes dictatoriaux et de gouvernements militaires et négligeant la pauvreté croissante et le mépris total des droits de l'homme. Est-il étonnant que les Haïtiens risquent leur vie en haute mer dans les conditions les plus dangereuses pour devenir des réfugiés?

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de digresser quelques instants afin de saisir l'occasion pour prier instamment les États-Unis et Cuba d'entamer un dialogue afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent leurs relations depuis 30 ans, menaçant la stabilité de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes. Récemment, ces deux pays ont démontré dans cette ville même qu'ils étaient capables de s'asseoir à la table de la paix et de négocier un accord pour mettre fin au déplacement des «réfugiés» de Cuba vers les États-Unis. Il est certain que la capacité de parvenir à un tel accord montre que d'autres accords sont possibles. Si les États-Unis et Cuba avaient la volonté d'agir maintenant dans leur propre intérêt commun, cela non seulement permettrait de mettre un terme aux dures épreuves que connaît le peuple cubain, mais éliminerait aussi tout sentiment de menace à leur sécurité individuelle et à la sécurité de notre région dans son ensemble.

Mon petit pays a accepté de donner asile aux réfugiés haïtiens, tout comme il a accepté de fournir un huitième de notre petite force militaire à l'expédition multinationale autorisée aux termes de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité. Il a agi ainsi parce qu'il craignait vraiment pour la vie de nombreux milliers d'Haïtiens; il a agi ainsi parce qu'il voulait que leurs souffrances prennent fin; il a agi ainsi parce qu'il voulait extirper de notre sous-région le cancer de la dictature et des violations des droits de l'homme. Il s'est fait que les motifs de notre gouvernement pour instaurer l'ordre et la justice en Haïti ont coïncidé avec la motivation d'autres pays pourvus des ressources nécessaires pour entreprendre une opération militaire, devenue impérative après que les efforts diplomatiques, notamment de la part de représentants des Nations Unies mêmes, eurent été totalement épuisés.

Toutefois, bien qu'Antigua-et-Barbuda appuie les objectifs énoncés dans la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité et le recours à la force qu'elle envisage pour écarter le régime de Cédras en Haïti, je suis encore préoccupé par le recours de plus en plus fréquent au Chapitre VII de la Charte en tant que base permettant d'agir afin de mettre un terme aux conflits à l'intérieur d'un État. Depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité a dû invoquer le Chapitre VII qui prévoit une «Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression» dans les cas de l'Iraq, du Libéria, de la Somalie, de l'ex-Yougoslavie et, maintenant, d'Haïti.

Dans chacun des pays à l'égard desquels le Conseil de sécurité a décidé d'agir, il était tout à fait clair qu'une intervention humanitaire était nécessaire. Mon gouvernement appuie l'opinion de plus en plus étendue selon

laquelle la communauté internationale ne doit pas rester un spectateur passif lorsque des gouvernements massacrent leurs propres ressortissants ou les laissent mourir de faim. Dans de tels cas, les Nations Unies doivent et devraient pouvoir agir dans le cadre de la Charte sans avoir à recourir au Chapitre VII.

Par conséquent, je pense que les nations du monde devraient amender la Charte de l'Organisation pour conférer aux Nations Unies le pouvoir d'intervenir lorsqu'une intervention humanitaire est justifiée. Mais, ce faisant, elles doivent absolument maintenir l'équilibre entre la préservation des droits de l'homme et la protection du droit d'un État à l'autonomie. Nous devons tous garder à l'esprit que le respect de la souveraineté des États est la pierre angulaire de l'ordre juridique international. Il ne faut pas que l'intervention à des fins humanitaires puisse être utilisée pour violer la souveraineté des États au profit des intérêts d'un membre quelconque du Conseil de sécurité.

Comme l'a dit récemment le Coprésident de la Commission on Universal Governance, sir Shridath Ramphal :

«Des Nations Unies militantes ne survivront pas longtemps en tant qu'acteur légitime et efficace si elles sont utilisées simplement comme une couverture pour l'intervention de grandes puissances. Toute intervention devrait obéir à des critères moraux et devrait être cohérente et impartiale. Par-dessus tout, l'intervention ne devrait pas être trop influencée — et encore moins déterminée — par les intérêts ou les agendas politiques nationaux de nations puissantes agissant dans une région ou sur le plan mondial.»

À cet égard, et en particulier si nous appuyons le principe d'amender la Charte pour qu'elle prévoie l'intervention humanitaire approuvée par les Nations Unies, il faut revoir la composition du Conseil de sécurité lui-même pour changer sa nature anachronique et le rendre plus représentatif des nations du monde.

Aucun État ou groupe d'États ne peut, d'une part, proclamer l'importance déterminante de la démocratie, ou encore prétendra intervenir dans un autre État pour soutenir la démocratie, tout en refusant d'autre part de voir le Conseil de sécurité lui-même démocratisé. Le temps est venu de délaisser l'anachronisme des cinq membres permanents et d'établir des arrangements modifiables avec le temps et l'évolution des événements. Le temps est venu pour l'égalité de toutes les nations, grandes et petites, dans la composition du Conseil de sécurité.

Je reviens maintenant à mon point de départ, à savoir le rôle que les Nations Unies ont joué au cours des quelque 50 années qui se sont écoulées depuis que la Charte a été signée pour «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande».

Pour une bonne partie de son existence, l'Organisation a été gênée par la guerre froide et la lutte pour la suprématie entre les grandes puissances. Assistant et réagissant aux événements à travers le prisme de la rivalité inhérente à la guerre froide, les Nations Unies n'ont pas été aussi efficaces qu'elles auraient pu l'être dans la définition d'un monde fort voué à l'ordre et à la justice, où les États pourraient vivre en paix et où la règle du droit remplacerait la loi de la jungle.

Pendant la plus grande partie de l'existence des Nations Unies, les forts ont gouverné les faibles, les grands les petits, les puissants les faibles. Cela était un ordre, mais cet ordre ignorait la justice et l'égalité. Dans ce contexte, bien que les Nations Unies aient été un symbole d'espoir pour les peuples de petits pays comme le mien, il reste encore beaucoup à faire avant qu'elles ne puissent leur apparaître comme une organisation qui défend leur dignité et leur valeur d'êtres humains, qui soutient les droits des petites nations, et qui les aide à progresser sur la voie du progrès social et de conditions de vie améliorées.

Alors que les Nations Unies approchent de leur cinquantième anniversaire, libérées des chaînes de la rivalité entre les grandes puissances de l'époque de la guerre froide et qu'elles se tournent vers l'avenir, elles ont une chance unique de réaliser les aspirations de la Charte qui n'ont été que des mots pendant si longtemps. Ainsi, elles peuvent favoriser les intérêts de toute l'humanité en fournissant une instance déterminante pour un dialogue authentique entre les riches et les pauvres en vue de l'instauration de conditions propices au développement, et donc propices à la paix.

Comme le Secrétaire général l'a lui-même dit :

«Il faut se rappeler que les sources de conflit et de guerre sont omniprésentes et profondes. La stabilité politique n'est pas une fin en soi; c'est une condition préalable du développement économique et social. Les liens inséparables entre la paix et le développement doivent être reconnus et parfaitement compris, car la détérioration des conditions économiques et sociales peut être un sol propice aux dissensions politiques conflictuelles et au conflit militaire.»

La fin de la guerre froide devrait encourager un Conseil de sécurité réformé, rafraîchi et représentatif à regarder au-delà de la sécurité conventionnelle vers une sécurité engendrée par la stabilité politique et le progrès économique de toutes les nations, grandes et petites. Le petit pays qui est le mien est disposé à faire sa part. J'espère que les États Membres plus grands, plus riches et plus puissants de cette Organisation voudront bien reconnaître la nécessité — et donc réagir dans ce sens — d'appliquer des principes démocratiques à leurs relations avec les États pauvres en contribuant à la création d'un monde libéré de la menace des pressions militaires et économiques, un monde fort dans la poursuite de l'égalité et de la justice pour tous, un monde dans lequel les Nations Unies auraient le rôle central et définitif de médiateur puissant dans l'intérêt de toute l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda de sa déclaration.

M. Lester B. Bird, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, M. Kanat Saudabayev.

M. Saudabayev (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : Au nom de la délégation du Kazakhstan, je tiens d'emblée à féliciter M. Amara Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session et exprimer notre conviction que sa compétence et son expérience contribueront à la réussite des travaux de la session.

Je remercie aussi son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, pour la compétence, l'efficacité, et le tact avec lesquels il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je veux également exprimer une reconnaissance particulière au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour consolider la paix et la stabilité et pour renforcer le rôle des Nations Unies dans la vie de la communauté internationale.

Notre monde protéiforme et contradictoire s'approche rapidement de la fin du deuxième millénaire. J'espère que la confrontation par la force qui a existé pendant les

décennies de la guerre froide et le concept sous-jacent selon lequel l'histoire est un processus évolutif de lutte entre des systèmes concurrents sont maintenant choses du passé.

La fin de la période de bipolarité a permis de libérer une immense énergie politique dirigée auparavant vers la rivalité idéologique. Aujourd'hui, le monde est à la recherche de nouvelles structures institutionnelles, d'attitudes non conflictuelles dans le règlement des problèmes mondiaux, et d'utilisation plus efficace des ressources humaines, matérielles et techniques.

Même si nous avons beaucoup d'espoir en l'avenir, nous ne devons pas exclure la possibilité d'être confrontés à de nouveaux défis. Ainsi, différents problèmes mondiaux ont déjà été remplacés par de nombreux autres non moins complexes, non moins importants.

À notre avis, tout au long de son demi-siècle d'histoire, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais connu une période aussi importante que celle que nous vivons actuellement. Le début des années 90 et le cinquantième anniversaire de l'Organisation peuvent et doivent devenir un véritable jalon historique qui déterminera les tâches nouvelles des Nations Unies et renforcera considérablement leur rôle dans la vie des générations futures.

Chaque tournant important dans l'histoire de ce siècle a été caractérisé par des changements sociaux et politiques dans la vie des États. Aujourd'hui, le passage d'une tranche de la vie internationale à une autre est lié à la désintégration de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, aux transformations révolutionnaires intervenues dans les pays d'Europe de l'Est, et à l'entrée dans le concert des nations d'un certain nombre d'États devenus récemment indépendants, parmi lesquels figure mon pays natal, le Kazakhstan.

Pour nous, ces trois années de liberté ont été trois années qui nous ont permis d'acquérir une indépendance politique et économique réelle. Notre République, en devenant Membre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et en signant l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et un certain nombre d'instruments internationaux, a parachevé *de jure* son entrée dans la communauté mondiale. Dès le premier jour, notre pays s'est efforcé de respecter ses engagements dans la recherche de solutions aux problèmes communs mondiaux tels que le respect des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et la primauté du droit, la liberté économique et la justice sociale, le développement d'une

économie de marché et le renforcement de la sécurité internationale.

Le Kazakhstan accorde une priorité à la question de la non-prolifération des armes nucléaires. En décembre 1993, le Parlement de notre République a ratifié, en tant qu'État non nucléaire, le Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP). À la prochaine Conférence d'examen du TNP, en 1995, nous entendons nous associer à la position des États favorables à une prorogation sans condition et illimitée du TNP. Du haut de cette tribune, je déclare que la République du Kazakhstan, profondément attachée au renforcement de sa souveraineté nationale et de sa sécurité comme au processus de réformes politiques et économiques dans la société, est réellement désireuse de voir maintenue la stabilité internationale et de développer la coopération avec tous les États. C'est là notre politique constante, qui ne saurait subir de changements dictés par une expérience relativement récente. Je voudrais souligner notamment que nous entendons atteindre nos objectifs en tenant compte des réalités présentes et en utilisant efficacement la situation géopolitique du Kazakhstan pour en faire une sorte de lien entre l'Europe et l'Asie, entre l'Est et l'Ouest.

À cet égard, nous pensons que la proposition du Président du Kazakhstan, M. N. A. Nazarbaev, de convoquer une conférence sur l'interaction et l'instauration de mesures de confiance en Asie, présentée pour la première fois, ici même, il y a deux ans, lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, revêt une importance particulière. Son objet est d'élaborer des principes fondamentaux, de déterminer des domaines de coopération dans le cadre du renforcement de la paix et de la stabilité, et de promouvoir la prospérité économique des États d'Asie.

Aujourd'hui, l'idée de cette conférence est en train de se concrétiser. Ainsi, les représentants de plus de 20 pays de la région ainsi que des représentants des Nations Unies, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, ont pris part aux deux réunions d'experts organisées par le Kazakhstan à Almaty, l'année dernière, pour examiner cette initiative. À la suite des réunions d'Almaty relatives à cette conférence, les représentants permanents de 25 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général et les représentants d'un certain nombre d'organisations internationales, se sont rencontrés à deux reprises à New York. Une troisième réunion à un niveau élevé doit se tenir à Almaty fin octobre.

L'espoir d'instaurer progressivement cette nouvelle structure internationale découle du fait que la création en Asie de différentes unions politiques et économiques ainsi que d'associations et de groupes étroitement liées repose sur le souci commun du renforcement de la paix et de la stabilité, sans lesquelles la prospérité des pays d'Asie est impossible. Les processus profondément enracinés d'intégration économique sur le continent asiatique devraient logiquement et inévitablement conduire à la création d'un marché commun asiatique, d'une part, et à la coordination et à l'intégration politique, de l'autre. Nous pensons donc que la volonté politique des États de la région d'organiser une gestion délibérée et rigoureuse de ces processus devrait accélérer la création de structures économiques et politiques mondiales semblables à celles qui existent en Europe.

Cet espoir a amené le Président de notre pays à présenter une nouvelle proposition tendant à instaurer l'Union euro-asiatique en tant que catalyseur des processus d'intégration et en tant qu'instrument de prévention des conflits en cette période post-soviétique. La possibilité offerte, grâce au mécanisme d'unification, de surmonter la crise économique et sociale de même que les conflits interethniques et inter-États, et d'assurer la sécurité extérieure et intérieure ainsi que la stabilité, a rencontré l'adhésion des politiciens et les dirigeants de différents États.

Depuis la création de la Communauté d'États indépendants (CEI), la stabilité et la sécurité en tant que base des réformes économiques et sociales figurent au premier plan. Quant aux aspects économiques, ils représentent, en fait, une part dominante du processus d'intégration de l'Union euro-asiatique. La première phase en est la création d'un espace économique commun par les États d'Asie centrale — Kazakhstan, Ouzbékistan et Kirghizistan — appuyés par les accords appropriés. Des organes inter-États adéquats, tels que la Banque centrale asiatique, ont déjà commencé à fonctionner. L'union proposée est ouverte à tous les États.

En cette période de transition, l'Union euro-asiatique envisagée reflète de manière appropriée les intérêts des États de la région, indépendamment de leur taille, de leur population, de leur économie et d'autres indicateurs. Elle fournit l'occasion de démontrer leur volonté de coopérer sur une base égale et de s'engager en faveur de réformes dans l'intérêt de toutes les nations de la région.

En présentant ces initiatives, le Kazakhstan estime que les problèmes qu'elles visent à régler sont urgents pour tous les pays du monde, ainsi d'ailleurs que pour une organi-

sation faisant autorité comme les Nations Unies. Le bien-fondé de ces initiatives nous apparaît d'autant plus clairement qu'elles sont conformes aux principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions essentielles de l'«Agenda pour la paix», notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer la diplomatie préventive et d'accroître la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales. Nos conceptions en matière de politique étrangère ont été à l'origine de notre décision de nous associer au programme de «Partenariat pour la paix» de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Le Kazakhstan, en tant que membre de la Communauté d'États indépendants, s'efforce de mettre en pratique ses initiatives de politique intérieure et, pour ce faire, tient compte des droits et intérêts légaux de tous les autres États de la CEI, et les respecte. Les véritables intérêts de la population multi-ethnique du Kazakhstan résident non seulement dans le maintien, mais aussi dans l'expansion d'un partenariat et d'une interaction dans le cadre de la CEI sur les plans économique, politique, militaire et stratégique. Notre République entretient des relations privilégiées avec la Fédération de Russie, ainsi qu'avec toutes les Républiques d'Asie centrale — Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan — et d'autres États de la CEI. Le sens le plus important de l'interaction en Asie centrale est certainement notre intérêt commun dans le renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité, à la fois sur les plans régional et mondial.

Dans le cas d'une situation menaçante pour la paix dans la région ou sur le continent euro-asiatique, le Kazakhstan, avec les pays d'Asie centrale et la Russie, est prêt à déclencher un mécanisme établi de consultations conjointes en vue de coordonner les positions et de prendre les mesures susceptibles d'éliminer cette menace.

Un exemple éloquent en la matière est l'effort que nous avons entrepris en commun pour régler la situation à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. C'est ainsi qu'à la réunion des Présidents, des Premiers Ministres et des Ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan qui a eu lieu à Amaty en juillet dernier, ladite situation a été discutée et une déclaration conjointe a été adoptée. Inspirés par la nécessité de maintenir la paix et de créer un climat favorable au succès des réformes économiques et politiques et à une plus grande indépendance de leurs pays, les Ministres des affaires étrangères de ces trois États ont lancé un appel aux parties en conflit pour qu'elles cessent leurs hostilités et règlent les problèmes existants par des moyens politiques et la négociation. Les participants à la réunion ont souligné la relation

étroite qui existe entre la stabilisation de la situation à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan et l'évolution de la situation politique interne au Tadjikistan, et ils ont appuyé les efforts visant à approfondir le dialogue inter-tadjik et le rôle actif que jouent l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les efforts déployés par le Kazakhstan en faveur de l'intégration aux niveaux régional et interrégional doivent être appuyés par les organisations internationales et les principaux pays du monde. Les préalables à un tel soutien existent ou sont en train d'être créés. Il s'agit notamment des engagements pris sur les plans bilatéral et multilatéral, des résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur l'assistance aux pays dont l'économie est en transition, et de la participation que nous fournissons en coopération avec la CSCE, sur la base de l'un des éléments du concept de sécurité mondiale : la dimension économique.

Le Kazakhstan attache une grande importance à l'expansion des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines social et économique et appuie les initiatives vitales relatives aux réformes entreprises dans ce sens au sein de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, du Conseil économique et social.

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé «Un Agenda pour le développement» est appelé à jouer un rôle clef à cet égard. Nous appuyons les idées fondamentales exprimées dans ce rapport, et nous pensons que l'examen de ce document à la présente session de l'Assemblée générale devrait être marqué par notre aspiration commune à accroître l'efficacité des activités de l'ONU dans les domaines économique et social afin d'assurer la bonne coordination des efforts des institutions intéressées des Nations Unies et d'établir de nouvelles priorités, conformément aux réalités politiques et socio-économiques mondiales actuelles. L'objectif principal de ces efforts devrait être à notre avis de préserver et de développer l'esprit de partenariat mondial né à Rio il y a deux ans et d'assurer le développement durable et écologiquement sûr du monde entier.

En tant que jeune État qui s'efforce de résoudre les tâches difficiles de la réforme socio-économique et démocratique et de participer efficacement à la division internationale du travail, le Kazakhstan se félicite des efforts faits par l'ONU pour favoriser l'intégration des pays dont l'économie est en transition à l'économie mondiale et leur accès aux marchés mondiaux, notamment en venant en aide

aux États sans littoral d'Asie centrale ayant récemment accédé à l'indépendance, dont le Kazakhstan est le plus important. Nous y voyons la manifestation de l'approche globale adoptée par l'ONU dans le domaine de la politique socio-économique et nous considérons que c'est le moyen le plus productif de relever les défis d'un développement socio-économique global durable.

Dans ce contexte, je voudrais également dire que le Kazakhstan attache beaucoup de prix à sa coopération avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations internationales au travers de leurs programmes d'assistance technique. En même temps, nous voudrions que cette coopération devienne plus dynamique et concrètement efficace, ce qui créerait un climat favorable à la réalisation des réformes du marché au Kazakhstan et dans d'autres pays aux économies en transition, à un meilleur accès de ces pays aux marchés mondiaux et à l'apport d'investissements étrangers vers ces pays.

Nous sommes préoccupés à cet égard par le fait que, selon certaines prévisions, l'écart entre le niveau d'assistance requise et le niveau d'assistance réellement versée s'accroîtra nettement lorsque le chômage dans les États de l'ex-Union soviétique atteindra son maximum, ce qui est à prévoir en raison de la fermeture d'entreprises d'État non rentables. Dans ces conditions, le niveau de l'assistance fournie actuellement par l'Occident pour nos réformes de marché sera insuffisant à faire progresser la mise en oeuvre d'un second «Plan Marshall».

Les activités entreprises dans le domaine de l'environnement sont une autre priorité du développement socio-économique de notre pays. Ce n'est pas un hasard si le Kazakhstan met l'accent sur les questions écologiques, étant donné qu'il est lui-même exposé à des catastrophes écologiques de caractère mondial et régional telles que la crise dans la mer d'Aral, la dégradation d'une vaste zone entourant les sites d'essais nucléaires de Semipalatinsk, la sérieuse détérioration de l'écosystème de la mer Caspienne et l'élévation dangereuse du niveau de ses eaux, qui menacent la vie et l'activité économique d'une large zone côtière. Tous ces phénomènes entravent gravement le processus de réforme économique et sociale au Kazakhstan. Le Fonds international pour la sauvegarde de la mer d'Aral, dirigé par M. Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan, apporte une contribution importante à la solution du problème de la mer d'Aral. Le Conseil inter-États d'Asie centrale sur la mer d'Aral a été créé, et un

programme d'action a été élaboré pour les trois à cinq prochaines années afin d'améliorer la situation écologique de la mer d'Aral.

Les ressources techniques et financières des États de la région sont toutefois très limitées. À cet égard, je voudrais demander encore une fois à la communauté mondiale, aux pays donateurs et aux institutions internationales spécialisées d'unir leurs efforts pour lutter contre cette catastrophe écologique aux dimensions véritablement mondiales dans la mer d'Aral. Le Kazakhstan propose à cet effet de tenir sous les auspices des Nations Unies une conférence internationale extraordinaire sur le problème de la mer d'Aral, à Amaty ou dans la ville d'Aralsk, et d'étudier la possibilité de créer, dans le cadre du système des Nations Unies, une structure spéciale pour s'attaquer à ce problème.

Lorsqu'on parle de développement équilibré et durable de la société, on ne peut laisser de côté la question des droits de l'homme. Si un individu est pauvre et privé des moyens élémentaires de subsistance, ses droits politiques perdent leur sens. Une approche globale de ce problème a été présentée par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993, qui a analysé et passé en revue l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. En application des recommandations de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations Unies a, à sa quarante-huitième session, demandé la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Au nom du Gouvernement du Kazakhstan, qu'il me soit permis de féliciter M. J. Ayala Lasso de son élection à ce poste de responsabilité élevé et d'assurer la communauté mondiale que mon pays se conformera entièrement aux recommandations de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et soutiendra les activités menées par l'ONU dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme.

S'agissant des questions économiques et sociales, je voudrais mettre particulièrement l'accent sur la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement qui vient de se terminer. Le Kazakhstan a pris activement part à cette conférence et est persuadé qu'elle se traduira par une contribution pratique accrue aux efforts déployés par l'ONU pour parvenir à un développement global durable. Nous nous attendons également à cet égard à des résultats substantiels à l'issue de réunions internationales aussi importantes que le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, la quatrième Conférence sur les femmes de Beijing et la Conférence des

Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) d'Istanbul.

Le Kazakhstan soutient les efforts entrepris conjointement par les États Membres pour réformer les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité.

S'inspirant de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que le Conseil de sécurité, en s'acquittant des devoirs que lui impose sa responsabilité principale, agit au nom de tous les États Membres, le Kazakhstan est favorable à l'élargissement du Conseil de sécurité afin d'assurer une représentation géographique équitable, le fonctionnement efficace et la transparence du Conseil de sécurité.

Nous assistons depuis de nombreuses années à une détérioration importante de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Sans entrer dans les détails de ce problème difficile, je voudrais faire observer que la session actuelle de l'Assemblée générale n'est pas une session ordinaire étant donné qu'elle doit adopter un nouveau barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU pour la période 1995-1997.

Le barème des quotes-parts, pierre angulaire de l'ensemble du système financier de l'Organisation des Nations Unies, a toujours été l'un des éléments les plus importants dans le fonctionnement de l'Organisation. L'adoption cette année d'un nouveau barème des quotes-parts revêt également de l'importance, car ce nouvel arrangement reflétera pleinement l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'ONU et résoudra, dans toute la mesure du possible, les problèmes liés aux contributions d'un groupe de nouveaux États Membres.

Dès l'apparition de ce problème, le Kazakhstan a fait preuve de réalisme et d'une approche équilibrée en s'efforçant de prendre en considération les intérêts d'autres États Membres. Nous espérons que le principe de la capacité de paiement et de la nécessité d'améliorer la méthodologie du barème en éliminant ses principaux éléments de déséquilibre sera pleinement pris en compte dans la définition du nouveau barème des quotes-parts. Cela ne pourrait qu'améliorer la situation financière générale de l'Organisation.

S'agissant de la situation financière de l'ONU, je voudrais évoquer la question de l'amélioration de la gestion financière et administrative au sein du système. Le Kazakhstan s'est félicité des mesures concrètes adoptées

dans ce sens et a appuyé la création du Bureau des services de supervision interne, et nous estimons qu'il est approprié que ces efforts soient poursuivis.

Il y a 10 ans, dans cette même salle, l'ancien recteur de l'Université de la paix, M. Robert Muller, prononçait ces paroles très justes :

«Un jubilé est une occasion de réflexion et non de célébration.»

Je suis sûr qu'aujourd'hui, à la veille du cinquantième anniversaire de l'ONU, nous nous inspirons tous de cette même démarche lorsque nous évaluons le passé, le présent et l'avenir de l'Organisation.

À ce propos, je voudrais souligner avec reconnaissance les efforts importants déployés par le Comité préparatoire et le Secrétariat en vue du cinquantième anniversaire de l'ONU. Ils contribueront de façon significative à la célébration de cet événement historique qui s'approche.

Le Kazakhstan se prépare lui aussi à célébrer comme il se doit le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Kazakhstan a mis en place un comité national, qui prévoit d'organiser une série de manifestations et d'émettre des timbres et des pièces de monnaie de collection consacrés au cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'importance que le Kazakhstan attache au cinquantième anniversaire de l'ONU est reflété également dans l'initiative que nous avons prise de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale dans le cadre de l'événement. À notre avis, ce serait l'occasion de procéder à un échange de vues approfondi, utile et intéressant sur les aspects les plus significatifs des activités de l'ONU et sur son rôle.

Le prochain anniversaire de l'Organisation rappelle inévitablement un autre événement international historique : le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Le Kazakhstan appuie de tout coeur l'initiative tendant à proclamer 1995 année internationale du souvenir des victimes de la seconde guerre mondiale.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma ferme conviction que l'ONU arrivera à son anniversaire revitalisée et pleinement en mesure de réaliser tout le riche potentiel que renferme l'aspiration à la paix et à l'humanisme énoncée dans la Charte il y a 50 ans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Mali, des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, S. E. Mme Sy Kadiatou Sow.

Mme Sy Sow (Mali) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole, au nom de la République du Mali, pour la première fois devant cette auguste Assemblée.

La délégation malienne se réjouit que l'Assemblée générale siège cette année sous la haute direction de M. Amara Essy. Au-delà de l'hommage rendu à sa personne, son élection honore non seulement la Côte d'Ivoire, pays voisin et ami du Mali, mais aussi l'Afrique tout entière.

Son élection témoigne également de la confiance que lui portent toutes les délégations, assurées qu'elles sont qu'il exercera sa mission de conduire nos travaux avec compétence et sagesse. Il pourra compter sur l'entière collaboration de la délégation malienne. Elle lui adresse ses très chaleureuses félicitations et ses vœux de succès.

Je voudrais aussi rendre hommage à son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a dirigé les travaux de la dernière session.

Il m'est agréable de saluer également notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts inlassables tendant au raffermissement du rôle de notre Organisation.

La période qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée générale a été marquée par des évolutions encourageantes pour la cause de la paix.

L'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale participe de cette dynamique. Cet événement, en mettant fin à trois siècles de domination, consacre le parachèvement de la libération de l'Afrique. Mais aussi, en permettant le triomphe de la règle de la majorité, il réconcilie l'Afrique du Sud avec les valeurs essentielles de l'humanité. Dans l'un et l'autre cas, il faut se féliciter de ce que la conjugaison des efforts, au plan africain et mondial, ait constitué un puissant catalyseur dans l'éradication de la politique d'apartheid. Qu'il me soit permis de saluer, ici, la détermination du peuple sud-africain et le courage de deux hommes, le Président Mandela et le Vice-Président De Klerk, qui ont compris, l'un et l'autre, le sens de l'histoire et qui ont choisi la voie de la raison et le chemin du dialogue.

De même, je voudrais saisir l'occasion de cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale pour saluer le peuple palestinien et l'Organisation de libération de la Palestine, sous la direction du Président Yasser Arafat. Le Gouvernement malien se félicite de la conclusion de l'Accord de paix sur l'autonomie de Jéricho et de Gaza, signé par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, et qui constitue une avancée significative dans le règlement de la question de Palestine. Mon pays continuera de soutenir le processus de paix en cours dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien, parce qu'il offre ainsi un cadre unique pour instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables dans l'ensemble de la région.

Si l'évolution constatée en Afrique du Sud et au Moyen-Orient a constitué une avancée significative en faveur de la paix, la persistance de certains conflits demeure une source de grave préoccupation pour la communauté internationale.

Tout conflit pouvant déstabiliser une quelconque des régions de notre globe constitue une menace pour la paix et la stabilité de l'ensemble de la communauté internationale.

Pour accroître les chances de règlement des conflits qui secouent le monde, notre Organisation doit appuyer très fortement les initiatives régionales et sous-régionales du genre de l'Organe central de prévention, de gestion et de règlement des conflits institué par l'OUA. Mais il convient de prolonger ces initiatives par une réelle et franche implication des États d'une même sous-région, et aussi un soutien conséquent de la communauté internationale afin de permettre l'instauration d'une paix durable dans les zones embrasées.

N'est-il pas temps également de s'interroger collectivement sur un des facteurs de développement des conflits armés dans certaines régions du monde? Je veux parler de la circulation massive et incontrôlée des petites armes dans les pays du tiers-monde en général, et ceux de l'Afrique en particulier. Nous savons tous que ces pays fabriquent rarement des armes. D'où viennent-elles alors? Par où passent-elles? Et que pouvons-nous faire?

La réponse à ces pressantes interrogations permettrait, de l'avis de ma délégation, de trouver les voies et moyens devant garantir à nos populations un environnement sécurisé, propice à la poursuite des actions de développement.

Par rapport aux conflits actuels, nous pensons qu'au Rwanda, il convient de tout faire pour consolider la voie du dialogue en vue de la sauvegarde de la paix dans ce pays et

dans la région. À cet égard, mon pays, le Mali, activement impliqué dans la recherche d'une solution au drame rwandais, participe à la mise en oeuvre des Accords de paix d'Arusha à travers son contingent destiné à renforcer la MINUAR.

La communauté internationale et les Nations Unies doivent, d'une part, poursuivre leurs efforts pour secourir les populations déplacées et organiser leur retour et, d'autre part, intensifier leur assistance économique, financière, matérielle et technique afin de favoriser la reconstruction et la réhabilitation économique du Rwanda.

De même, doit être renforcée la coopération entre les Nations Unies, l'OUA, la Ligue des États arabes, l'OCI et le Mouvement des pays non alignés en vue du règlement de la crise somalienne sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité. Cet effort doit être prolongé par le lancement d'un programme massif et efficace de réhabilitation, de secours et de reconstruction en Somalie. À cet effet, la présence de l'ONUSOM II doit être maintenue et renforcée.

Au Mozambique, la réconciliation nationale est en marche. Ma délégation salue à cet égard les initiatives entreprises par l'Organisation des Nations Unies à travers sa Mission d'observation et en appelle à un respect scrupuleux du calendrier électoral.

En Angola, nous nous félicitons de la poursuite des pourparlers de paix et invitons toutes les parties à respecter leurs engagements en vue du retour rapide de la paix.

S'agissant du Sahara occidental, les récents développements commandent que soient soutenus davantage les efforts déployés par notre Organisation en vue de la tenue du référendum, conformément aux résolutions pertinentes sur la question.

Au Libéria, où mon pays est activement impliqué dans la recherche d'une solution, toutes les initiatives, en particulier celles de la CEDEAO, visant à restaurer une paix durable dans ce pays doivent être soutenues. Nous appelons les parties en conflit, signataires de différents accords, à respecter leurs engagements en vue de favoriser davantage la mobilisation des ressources humaines et financières supplémentaires en faveur de leur pays. Tout doit être mis en oeuvre également pour que l'expérience en cours au niveau de l'ECOMOG puisse servir de modèle pour le règlement d'autres conflits régionaux.

La conviction très forte qui nous anime que la paix est possible partout doit accroître notre détermination en faveur du règlement d'autres conflits qui persistent.

Ainsi, en Bosnie-Herzégovine, le Mali s'associe à toute initiative pouvant permettre l'adoption et l'application rapides de mesures devant mettre fin à l'entêtement de la partie serbe. Mon pays, à l'instar des autres pays de la communauté internationale, demeure profondément préoccupé par l'agression armée et la politique d'épuration ethnique perpétrées contre la République et le peuple de Bosnie-Herzégovine. Tout doit être mis en oeuvre pour que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient rigoureusement respectées.

C'est dans la même perspective de réduction des conflits régionaux que s'inscrit l'action en faveur du retour de la démocratie en Haïti et de la paix en Afghanistan.

Une autre source de grave préoccupation pour la communauté internationale réside dans la persistance des grands problèmes économiques et financiers.

En effet, un des défis majeurs que notre Organisation doit relever aujourd'hui est celui du développement. Les stratégies et programmes de développement poursuivis jusque là n'ont pas débouché sur les résultats escomptés, en particulier s'agissant de l'Afrique.

L'«Agenda pour le développement» proposé par le Secrétaire général fournit, à cet égard, une occasion utile de procéder à un diagnostic de la situation présente, notamment celle de l'Afrique, et de proposer des actions appropriées pour asseoir les bases d'un développement durable au bénéfice de tous les peuples et nations du monde.

Cet Agenda constitue l'espoir ultime pour des millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et la misère, pour des millions d'enfants qui meurent chaque année de maladies endémiques, pour des millions de réfugiés dans le monde.

C'est pourquoi ma délégation salue la tenue du prochain Sommet mondial pour le développement social, en mars 1995 à Copenhague.

De même, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en 1995, devrait apporter une contribution importante à l'élaboration de l'«Agenda pour le développement». Cette Conférence permettra à nos pays d'assurer une meilleure gestion de cette immense ressource humaine que représente la femme, en traduisant en

programmes concrets les politiques et actions en faveur des femmes. Plus de justice sociale pour les femmes ne peut qu'enrichir l'ensemble de la société.

Dans le même ordre d'idées, mon pays salue les réformes en cours des organes des Nations Unies, notamment ceux chargés des secteurs du développement économique et social.

La question du commerce mondial et des produits de base figure parmi les questions qui ont le plus retenu l'attention ces dernières années. À cet effet a été signé à Marrakech, le 15 avril 1994, l'Accord créant l'Organisation mondiale du commerce.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cet Accord, une attention particulière mérite d'être accordée aux conditions spécifiques des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, qui doivent continuer à bénéficier d'un traitement préférentiel dans le cadre de l'application des nouveaux mécanismes appelés à régir le commerce international, mais aussi à la question de transfert de technologies répondant aux aspirations des pays du Sud, à l'intégration économique régionale, aux politiques d'immigration, à la formation professionnelle, et à la création d'emplois.

Un engagement politique ferme de toute la communauté internationale est donc indispensable pour faire jouer à l'Organisation des Nations Unies le rôle central qui lui est confié en matière de développement et de coopération internationale par la Charte des Nations Unies et par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Il est heureux que dans cette perspective ait été adoptée à Paris, le 18 juin 1994, la Convention internationale de lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Le Mali, pays durement éprouvé par les effets cumulés de la sécheresse et de la désertification, souhaite la ratification rapide et la mise en oeuvre effective de cette Convention.

Le raffermissement du rôle des Nations Unies s'impose chaque jour un peu plus. En effet, à la veille du cinquantième anniversaire de notre Organisation, nombreux sont les défis auxquels doit faire face celle-ci, qu'il s'agisse du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social ou du respect des droits de l'homme.

Donnons tous à l'Organisation les moyens d'accomplir ces tâches.

Si la célébration du cinquantième anniversaire fournit une occasion utile de mesurer l'oeuvre accomplie, elle vient aussi rappeler les limites que la réalité a apportées à la mise en oeuvre de la Charte. À cet égard, ce n'est pas seulement le problème de la situation financière de notre Organisation qui est posé, c'est aussi la capacité de ses Membres à s'entendre sur ses priorités et ses missions qui est en cause. Comment, dès lors, ne pas se réjouir de ce que notre prise de conscience collective des désordres et des insuffisances passés soit devenue, pour la première fois, le gage d'une volonté de réflexion authentique, comme en témoignent l'élaboration de l'«Agenda pour la paix» et l'esquisse d'un «Agenda pour le développement», qui pourraient constituer des instruments efficaces devant permettre à notre Organisation d'assurer un meilleur avenir aux générations présentes et futures?

Je voudrais saisir l'occasion que m'offre l'Assemblée pour informer la communauté internationale de l'évolution démocratique intervenue au Mali depuis 1991.

Au plan politique, la démocratie se consolide et s'élargit chaque jour davantage. Après des élections libres et démocratiques, en 1992, nous avons mis en place les institutions prévues par notre Loi fondamentale. Mon gouvernement s'attelle aujourd'hui à faciliter l'apprentissage de la démocratie pour l'ensemble de la société malienne. En témoignent les récentes concertations régionales qui ont permis à l'ensemble des populations, dans leurs régions respectives, de donner leur avis sur les grandes préoccupations de la nation malienne. Cet exercice a permis au Gouvernement, notamment, d'évaluer l'impact de ses actions sur les populations.

Au plan économique, il y a lieu de souligner les importants acquis enregistrés dans le cadre de la politique de relance économique et d'assainissement des finances publiques. La nouvelle politique économique du Gouvernement met également un accent particulier sur la promotion du secteur privé. Les défis étant nombreux, ces acquis doivent bien sûr être consolidés, notamment par un appui de la communauté internationale.

Le succès de la récente Conférence de table ronde sur le développement du Mali, tenue à Genève les 13 et 14 septembre 1994, atteste de la confiance des partenaires au développement du Mali dans les actions menées.

Ces mutations qualitatives intervenues au Mali ont été enregistrées également dans nombre de pays en développement. C'est dire qu'elles traduisent l'aspiration fondamentale des peuples à la liberté, à la justice et au développement dans la solidarité. Cette évolution positive a besoin, pour se consolider, d'un train de mesures d'accompagnement au plan international. À cet effet, il importe d'assurer, d'une part, une égale participation de tous les États à la mise au point de nouvelles normes susceptibles de donner au système international des fondements plus solides et, d'autre part, une meilleure sécurité pour tous.

Je forme le vœu que la célébration du cinquantième anniversaire de notre Organisation fournisse une occasion utile d'approfondir la réflexion à cet égard.

La séance est levée à 13 h 25.